MÉTRO

35 cents • HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢ MONTRÉAL, MARDI 22 JUIN 1982, 98e ANNÉE, no 144, 80 PAGES, 6 CAHIERS

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE
la presse

TÉL.: 384-4990
CHEZ CLOUTIER
SERGE PARENT, PHARMACIEN
1221 EST, RUE FLEURY
OUVERT DE 9h à 22h / LIVRAISON 7 JOURS

C'EST UN GARÇON!

■ C'est un garçon: la princesse de Galles a donné naissance hier à un futur roi d'Angleterre. Dès sa naissance, ce bébé de 3.2 kg a déjà accompli un exploit, éclipser, l'espace de 24 heures, la grève dans le métro de Londres, les veuves de l'Atlantique-sud et même les victoires anglaises en Coupe du monde de football!

page B 7

photo UPI



CTCUM: LEVÉE DES MOYENS DE PRESSION POUR L'ÉTÉ

page A 3

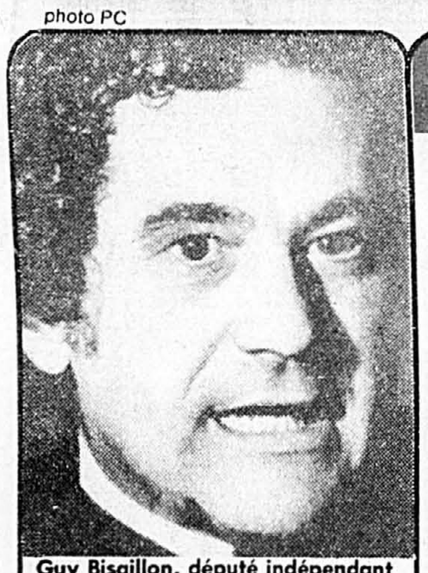
ENTENTE AVEC LES SPÉCIALISTES

LA LOI ACCORDE $91,647 AUX OMNIPRATICIENS

■ La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec fera connaître aujourd'hui sa réaction à la suite de l'adoption, tard hier soir, de la loi spéciale obligeant les médecins à reprendre le travail et leur accordant une hausse de 14 p. cent qui portera leur revenu brut moyen à $91,647 par année. Par ailleurs, Québec en est arrivé à une entente avec les spécialistes, évitant ainsi le débrayage prévu. L'entente s'applique à la répartition des effectifs en province et prévoit un relèvement des tarifs de 11.4 p. cent.

pages A 3 et A 4

photo PC



Guy Bisaillon, député indépendant de Sainte-Marie.

BISAILLON SIÈGE COMME INDÉPENDANT «LE PQ A ASSEZ FINASSÉ»

page A 4

L'ÉCONOMIE

77.13¢
LA BAISSE DU PNB FAIT CHUTER LE DOLLAR

■ L'annonce d'une baisse du produit national brut de 2 p. cent au premier trimestre a entraîné hier un nouveau fléchissement du dollar canadien qui a clôturé à 77.13 cents américains. Le franc français a encore perdu 10 p. cent de sa valeur en une semaine et le dollar américain, qui a connu une hausse phénoménale à l'ouverture des marchés, a reperdu presque toute cette avance en fin de journée. Enfin, l'or a terminé au-dessus de $300, mais après avoir brisé cette barrière psychologique pour la première fois depuis août 1979, en matinée.

pages D 1 et D 3

photo Pierre McCann, LA PRESSE



DES ROBES LÉGÈRES ET PRATIQUES POUR L'ÉTÉ

■ Légères et pratiques, lignées, à carreaux ou zébrées, les robes redeviennent à la mode cet été. On pourra les porter du matin au soir et les transformer en y ajoutant une veste ou des bijoux volumineux.

page C 1

TABLOÏD SPORTS

5-1

LES EXPOS MATENT LES METS

page 3

ROSE REJOINT AARON

page 3

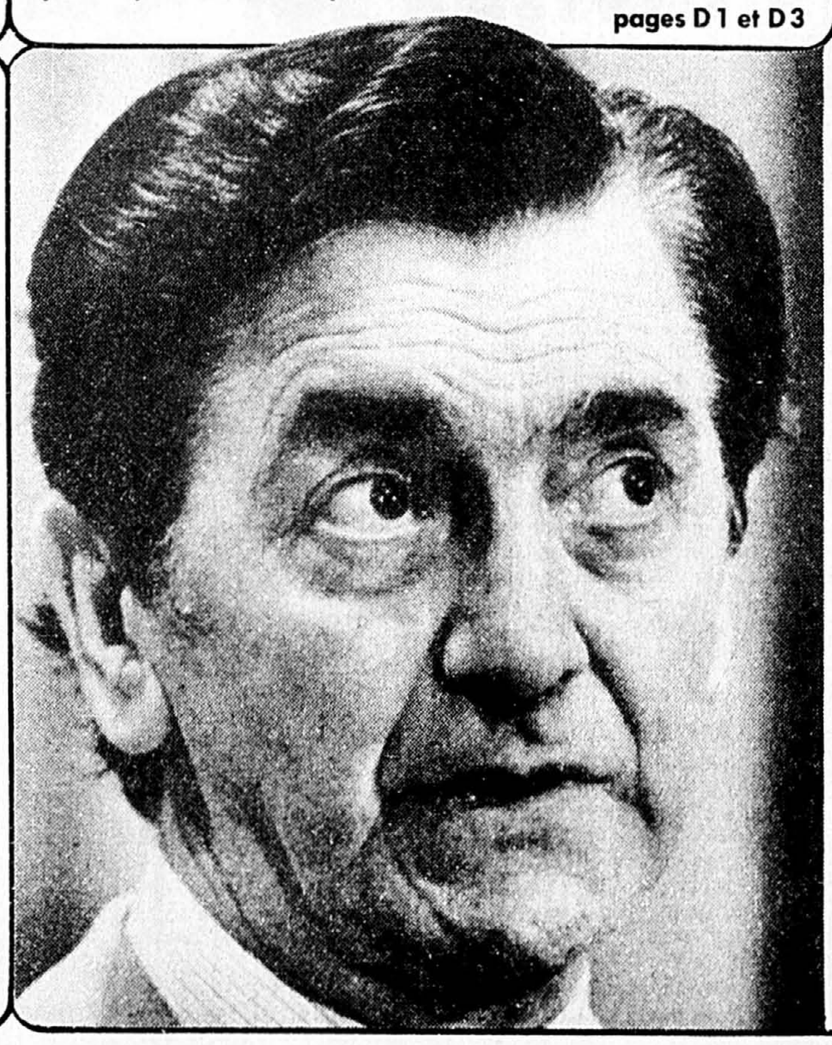


photo PC

LE PROJET DE RÉFORME SCOLAIRE

LES DROITS RELIGIEUX ET LINGUISTIQUES RESPECTÉS

■ Le projet de réforme scolaire du ministre Camille Laurin, déposé hier, respecte à un point tel les droits linguistiques et religieux que c'est beaucoup plus vers une diversification des écoles publiques que l'on se dirige que vers une uniformisation. Par ailleurs, le nouvel équilibre des pouvoirs, qui reposera sur l'école, exigera des parents une participation beaucoup plus grande qu'actuellement. Toutefois, le projet n'entrera pas en vigueur avant le début de l'année scolaire 1984-1985.

page A 5

SOMMAIRE

Annonces classées: D 7 à D 13 et Sport 11, 14, 15
Arts et spectacles: E 1 à E 3
— Cinéma: E 6
Décès, naissances, etc.: B 6
Économie: D 1 à D 7
Êtes-vous observateur? D 11
FEULLETON: D 9
Horoscope: D 10
Le monde: B 1
Météo: A 2
Mots croisés: D 11
Pleins Feux: A 8
Quoi faire aujourd'hui: E 6
Télé-câble: E 1
Télévision: E 1
— Horaires: E 6
Tribune libre: A 7
Vivre aujourd'hui: C 1 à C 9
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées: 16
Contact: 9, 10
Mots croisés: 16

ÉDITO

RÈGLEMENT NÉGOCIÉ ET LOI NÉCESSAIRE

PAR MICHEL ROY

page A 6

Hinckley déclaré innocent



Le jury, composé de sept femmes et de cinq hommes, a délibéré pendant 25 heures durant quatre jours.

■ WASHINGTON (AP) — John Hinckley a été jugé innocent pour cause de démence hier. La cour fédérale a estimé en effet qu'il n'était pas responsable du point de vue criminel au moment de sa tentative d'assassinat contre le président Ronald Reagan.

Hinckley doit maintenant subir des examens psychiatriques, à l'issue desquels le juge Barrington Parker déterminera s'il doit être interné ou remis en liberté.

Selon la loi, après des examens psychiatriques qui dureront 50 jours à l'hôpital Saint-Elisabeth de Washington, Hinckley doit retourner devant la cour présidée par le juge Parker pour une audition.

Il ne sera remis en liberté que si le juge Parker estime alors avoir la «preuve prépondérante» qu'il n'est pas dangereux pour lui-même ou pour autrui.

Les libéraux sont méfiants envers l'Organisme régional de transport

■ Les libéraux sont globalement d'accord avec la réforme du transport en commun à Montréal, telle que présentée par le gouvernement Lévesque, mais se méfient grandement du nouvel super-organisme que Québec veut créer, l'Organisme régional de transport (ORT).

Le porte-parole du parti en matière de transport, le député libéral de Laporte, André Bourbeau, a en effet déclaré hier matin, en conférence de presse, que trop souvent de tels super-organismes ne font qu'alourdir le système administratif, d'où ses «réserves».

Au nom de son parti, M. Bourbeau voudrait que la composition de cet organisme fasse l'objet d'un débat public avant d'être arrêtée complètement.

Selon les libéraux, l'ORT doit être essentiellement un endroit d'échanges, doté d'un certain noyau administratif, qui verra à une coordinatioin des actions au niveau régional. Les libéraux pro-

PIERRE VENNAT

posent donc de baliser sévèrement le champ d'action de l'ORT, afin qu'il maintienne dans le temps sa mission fondamentale et qu'il ne devienne pas un autre intermédiaire lourd et coûteux imposé d'en haut.

M. Bourbeau tient au respect des droits des municipalités en matière de transport en commun. Selon lui, seuls les territoires desservis par un réseau quelconque, tel le métro, devraient être responsables des déficits résiduels de ce réseau.

De même, affirme le critique libéral en matière de transport, pour les dépenses d'immobilisations, la ville de Laval ou encore les diverses municipalités régionales de comté devraient posséder un droit de véto sur un projet d'immobilisation d'un réseau lourd (métro de surface ou métro) sur leur territoire. Le principe du droit des administrations locales de choisir le niveau de services sur leur territoire justifie, selon lui, ce droit.

Quant au Bureau de transport métropolitain, les libéraux sont d'avis qu'il devrait demeurer sous l'autorité de la CUM d'autant plus que dans le futur, selon M. Bourbeau, il n'y a pas de projets significatif d'immobilisation hors de l'île de Montréal et que la généralisation des systèmes légers, dans les années qui viennent, devrait confirmer le fait que les systèmes lourds, comme le métro, seront confinés au territoire de la CUM pour longtemps.

«La mission de construire le métro est trop accaparente et trop différente de la mission de planification pour qu'elle puisse être logée à l'enseigne de l'ORT. Pour l'ORT, le BTM est un cheval de Troie. Il devrait demeurer là où il se doit, au sein des structures de la Communauté urbaine de Montréal.»

Le cancer ne tue pas plus à Oka qu'ailleurs

■ Le taux de mortalité par cancer dans la région d'Oka est tout à fait normal.

C'est la conclusion d'une étude faite par le Département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme. Cette enquête, dont les résultats ont été rendus publics hier, avait été demandée par le ministre des Affaires sociales. Le Dr Denis Lazure accédait ainsi à une requête du Conseil de comté de Deux-Montagnes, qui considérait que les activités minières de la région d'Oka avaient contribué à la contamination du milieu.

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Cette contamination, croyait le Conseil aurait été occasionnée par des dépôts de columbium abandonnés par la St-Lawrence Colombium and Metals qui a opéré une mine de juin 1961 à février 1976. Dans sa requête, le Conseil de comté soulevait aussi la possibilité d'une incidence élevée de mortalité par cancer pour l'agglomération d'Oka résultant d'une exposition aux radiations naturelles que l'on retrouve dans cette région.

La population couverte par cette étude habite l'agglomération composée de la municipalité d'Oka et de la Réserve indienne d'Oka. Cette population regroupait 2,995 habitants en 1976. La période couverte par cette étude est de sept ans, soit du 1er au 31 décembre 1977.

Les grandes lignes du rapport de cette étude ont été dévoilées par le Dr Réjean Paradis, directeur du Département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme, et par M. André Délisle, conseiller en recherche.

Un cas de cancer

Avant d'entrer dans les grandes lignes du rapport, le Dr Paradis a mentionné que peu de temps avant de se voir confier le mandat de mener cette étude, il avait effectué une enquête sur 209 mineurs qui avaient travaillé durant plus de trois mois à la mine. Des examens physiques complets ont été réalisés sur 158 d'entre eux et les rapports préliminaires indiquent que seulement un cas de cancer (poumons) a été découvert.

Quant à M.Delisle, il a déclaré que 36 personnes étaient décédées du cancer dans cette agglomération au cours des sept années de l'enquête. Chose tout à fait normale.

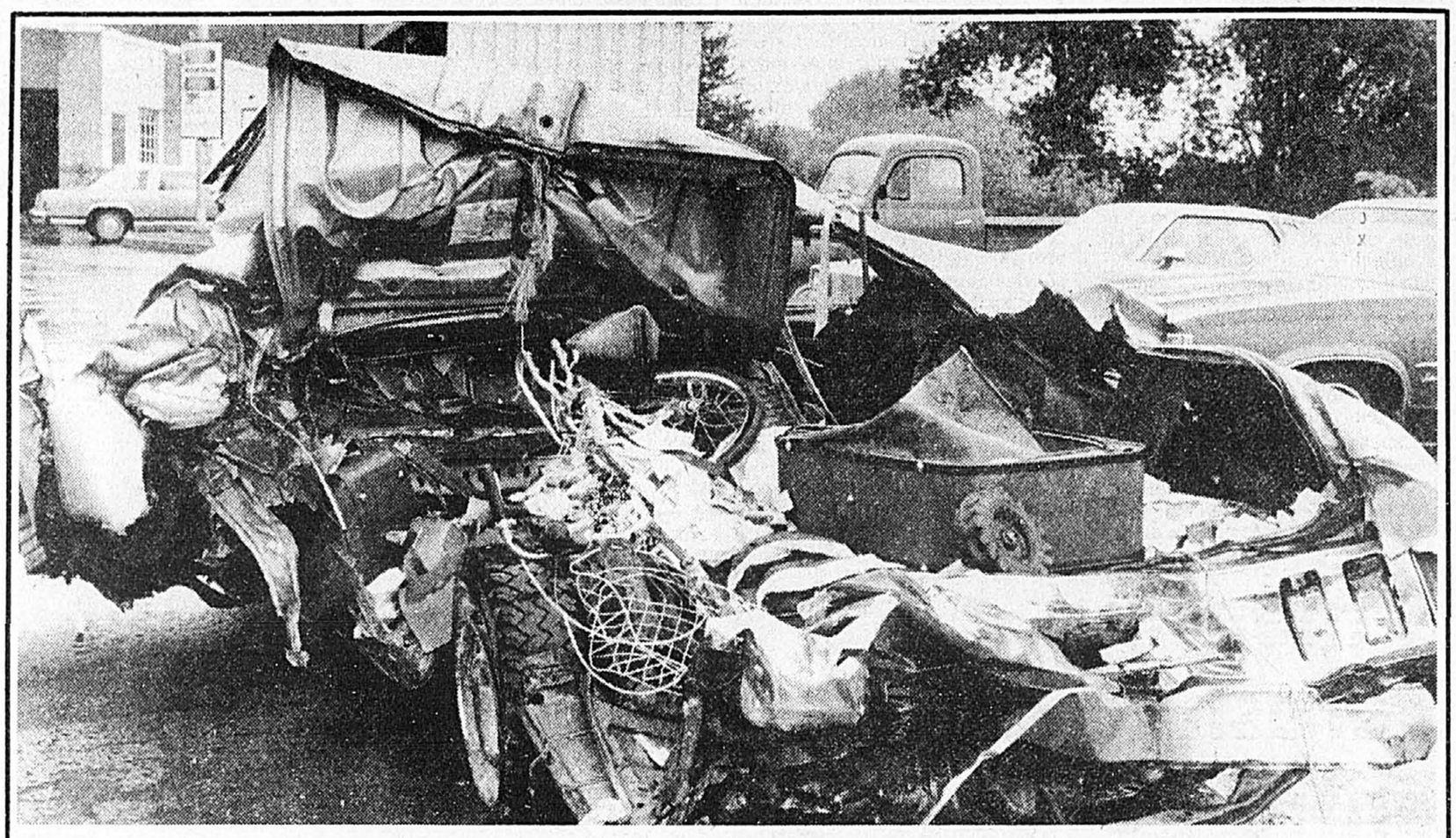
Les causes de décès qui ont fait l'objet de l'étude sont les tumeurs malignes dont, plus spéfifiquement, du larynx, de la trachée, des bronches, des poumons, des os et des tissus lymphatiques et hématopoiétiques. En ce qui a trait aux types de cancer les plus susceptibes d'apparaître à la suite d'une exposition aux radiations ionisantes, l'indice normalisé au sein de l'agglomération d'Oka est inférieur (O.28) à celui observé pour le comté (O.52) et la province (O.40).

«Notre étude, explique M. Delisle, ne permet donc pas de considérer la mortalité par cancer dans la population d'Oka comme anormale. On ne retrouve aucun excès statistiqueent significatif de décès par cancer pouvant être attribué à la présence d'éléments radioactifs dans l'environnement de l'agglomération d'Oka. En corollaire, la même constation peut être faite pour l'ensemble de la population de Deux-Montagnes.»

Aqueducs

Le Dr Paradis a expliqué que la mine était fermée deuis février 1976 et qu'il était peut être encore trop tôt pour en arriver à la conclusion qu'il n'y avait pas de danger de radioactivité.

Pour sa part, un expert de la division de la radioprotection au ministère de l'Environnement, M. Paul-Emile Carrière, a spécifié que des tests avaient été effectués dans plusieurs cours d'eau et aqueducs de la région et que les analyses n'avaient rien démontré de particulier.



Un bambin meurt sur le coup

Les pluies qui se sont abattues sur le Québec en ce premier jour de l'été ont causé plusieurs accidents de la route dont un fut mortel. Un bébé a en effet perdu la vie alors qu'il se trouvait dans un auto en panne en compagnie de sa grand-mère qui attendait la dépanneuse et qu'un camion-remorque a embouti la voiture stationnée la coupant littéralement en deux et tuant le jeune enfant. La grand-mère a par ailleurs été grièvement blessée. Un peu plus tard, un autre véhicule n'a pu freiner à temps à cause de la chaussée glissante et est entré dans le camion-remorque. Le conducteur de ce véhicule a également été gravement blessé. Le double accident est survenu sur la route 40, en direction Est, à la hauteur du pont qui traverse la rivière des Prairies.

photos P.H.Talbot, La Presse



Le GAM et le RCM toujours divisés sur leur alliance

■ C'est sur une glace bien fragile qu'évoluent aujourd'hui ceux qui, au Rassemblement des citoyens de Montréal ou au Groupe d'action municipale, croient encore qu'il est possible d'en arriver à un accord entre les deux partis en vue des élections municipales de novembre prochain.

Les deux groupes devaient tenir aujourd'hui, 22 juin, la conférence de presse conjointe lançant l'alliance et précisant les modalités des accords intervenus entre eux depuis maintenant sept mois que durent les négociations. Au lieu de cela, chaque parti a fait hier sa propre conférence de pres-

MARC DORÉ

se et le président Gaspard Fauteux du GAM pour un, a déclaré sa conviction qu'il n'y avait pas possibilité d'en arriver à une entente avec le RCM.Cela n'a toutefois pas empêché son vis-à-vis Jean Roy, du RCM, à peine une heure plus tard, de traiter la déclaration du GAM comme une péripétie de négociations et d'annoncer que les deux patries se rencontreront à nouveau début juillet.

Ce qui divise les deux partis? Ce n'est ni le partage des districts électoraux qu'on s'est réparti à 27 de chaque côté depuis un bout de temps, ni le programme, sur laquelle il y a un accord à 95 pour cent comme le reconnaissent les deux groupes, ni même le choix d'un candidat commun à la mairie. Dans ce dernier cas, si on n'a pas encore choisi une personne précise, les représentants des deux partis se sont déjà entendus sur le portait-type du candidat.

En fait, c'est sur la question de la forme de l'alliance que trébuchent les négociations: doit-elle, comme le recherche le GAM, aboutir à la formation d'un troisième parti politique, qui serait formé moitié-moitié par les apports du RCM et du GAM, mais aurait une existence propre, ou bien, ainsi que le veut le RCM, doit-elle être une sorte de regroupement plus large, qui laisserait aux deux partis , sauf pour les questions précises où il y a entente, leur totale autonomie?

La question n'est pas aussi anodine qu'elle ne le paraît. Pour le RCM, accéder à la demande du GAM, c'est pratiquement fusionner les deux partis, ce à quoi s'oppose farouchement le conseil général du parti depuis le début des négociations. Pour le GAM, la formule de l'alliance large est «absurde» et risque de créer de la confusoin chez les électeurs. De plus, elle empêcherait le recours au mécanisme du co-listier pour la candidat à la mairie, rétabli la semaine dernière par le gouvernement.

GAM: sortie énergique

Ce qui étonne toutefois au-delà de cette question apparemment bénigne, c'est l'énergie avec laquelle le GAM s'est acharné hier à jeter par-dessus bord les résultats de sept mois de négociations. Le président Gaspard Fauteux a parlé de l'approche politique «irréaliste» du RCM et de son fonctionnement «anarchique».

Il s'est est particulièrement pris au conseil général du RCM, où des «radicaux» selon lui, mèneraient la vie dure au président du parti, Jean Roy , qui aurait même été «désavoué» et obligé de se retirer de la table des négociations où il agissait comme chef négociateur. Le principal intéressé, lors de sa propre conférence de presse, a nié ces allégations , affirmant que le conseil général lui avait plutôt renouvellé sa confiance.Dans cette veine de défense du président du RCM, le conseiller du GAM Nick Auf der Maur a comparé le RCM au Conseil central de Montréal et le Parti civique au Sénat, le GAM étant la seule formation «démocratique» selon lui.

En fait, les négociation se heurtent à des différences réelles qui existent dans le fonctionnement des deux partis, comme l'a souligné Jean Roy. Le GAM est un parti plutôt centralisé où les décisions sont prises par le comité exécutif et quelques personnes qui gravitent autour, tandis que le RCM vit par ses associations de districts, qui forment le conseil général, et avec lequel l'exécutif doit partager les décisions, d'où un processus plus long de négociations et ce que le GAM appelle «l'absence de leader clairement identifié».

Cavalier seul?

Du point de vue du GAM, les rapports sont maintenant suffisamment détériorés pour que cette formation fasse cavalier seul le 14 novembre. Le parti entend axer sa campagne contre l'administration Drapeau-Lamarre, et non contre le RCM, un «groupuscule» selon lui. Il a déjà une quinzaine de candidats-conseillers possibles et au moins trois aspirants-maires: Nick Auf der Maur, Jean Des Trois-Maisons et Gaspard Fauteux.Le président du GAM n'a cependant pas exclu la possibilité que le GAM ne présente pas 54 candidats, ce qui laisse supposer qu'il pourrait y avoir entente avec certains individus ou groupes dans certains districts.

Quant au RCM, même s'il déplore par la voix de son président que le GAM ait miné la crédibilité de l'opposition par le caractère définitif de son geste, il croit que l'autre partie d'opposition va revenir sur sa position et qu'il pourrait être possible de s'entendre sur une base minimale comprenant par exemple un ou plusieurs des éléments qui ont fait jusqu'à présent l'objet d'un accord, et d'autant plus que la loi électorale qui ne prévoit pas la possibilité d'entente entre partis politiques, risque de toute façon d'affecter le type d'entente à laquelle pourraient arriver les deux partis.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 10 Max.: 20
CIEL VAR. AVEC POSSIBILITÉ D'AVERSES
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

La Quotidienne

Tirage d'hier

7 3 0

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	8	18	Nuageux, averses
Outaouais	10	20	Ciel var. averses
Laurentides	10	20	Ciel variable
Cantons de l'Est	8	20	Ciel var. averses
Mauricie	8	18	Nuag., aver., éclair.
Québec	8	18	Ciel variable
Lac-Saint-Jean	8	18	Nuag., quelq. averses
Rimouski	8	18	Nuag., poss. aver.
Gaspésie	8	18	Nuag., poss. averses
Baie-Comeau	8	18	Nuag., poss. averses
Sept-Iles	8	10	Nuageux, pluie

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	13	23	Ensoleillé
Edmonton	10	25	Part. nuageux
Regina	13	28	Orages
Winnipeg	13	25	Ensoleillé
Toronto	9	18	Averses
Fredericton	8	20	Nuag., dégag.
Halifax	9	18	Nuageux
Charlottetown	9	19	Nuageux
Saint-Jean	5	14	Nuageux

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	13	24	Nlle-Orléans	23	34
Buffalo	13	19	Pittsburgh	14	22
Chicago	10	23	San Francisco	13	20
Miami	26	32	Washington	19	27
New York	15	24	Dallas	—	—

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	10	17	Madrid	12	30
Athènes	18	33	Moscou	9	19
Acapulco	23	31	Mexico	13	26
Berlin	9	19	Oslo	8	18
Bruxelles	11	18	Paris	13	24
Buenos Aires	6	13	Rome	18	30
Copenhague	10	20	Séoul	20	30
Genève	11	23	Stockholm	11	18
Hong Kong	26	31	Tokyo	19	26
Le Caire	18	35	Trinidad	23	31
Lisbonne	13	22	Vienne	20	26
Londres	15	18			

CTCUM: les employés observeront une trêve durant l'été

■ Les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la CTCUM déclencheront la grève générale illimitée le lundi 23 août, à moins que d'ici là les négociations de leur convention collective aient trouvé un dénouement satisfaisant et que la Commission de transport soit revenue sur sa décision d'il y a deux semaines de mettre à pied 130 employés membres du syndicat.

MADELEINE BERTHAULT
MARC DORÉ

De leur côté, les travailleurs de l'entretien et des garages, membres du Syndicat du Transport de Montréal, lançaient au même moment, un ultimatum à la CTCUM pour qu'elle dépose une offre acceptable d'ici le 14 septembre sans quoi les syndiqués auront recours eux aussi à la grève générale illimitée. Les deux groupes syndicaux tenaient hier soir leurs assemblées générales respectives.

Au début de la soirée, les syndiqués de l'entretien de la CTCUM ont rapidement adopté les recommandations conjointes de leur comité exécutif et de leur conseil syndical. Précisant qu'ils donnent une dernière chance à la négociation «réelle et intensive», ils ont dit vouloir que la CTCUM leur fasse «une offre acceptable qui ne contiendra aucun recul et aucun appauvrissement» à défaut de quoi ce sera la grève totale.

Cependant, si d'ici le 14 septembre, la CTCUM procède à des suspensions, des mises à pied, un lock-out total ou partiel, ou si elle ne respecte pas les dispositions de la convention échue depuis le 11 janvier 1982, une autre assemblée générale aura à décider «des moyens d'action appropriés pouvant aller jusqu'à devancer la date de la grève générale illimitée». En attendant, on suspend tous les moyens de pression.

C'est un peu le même genre d'avertissement qu'a servi l'exécutif de la Fraternité à la CTCUM: pas de grève d'ici le 23 août — ni d'ailleurs d'autres moyens de pression — à moins que la Commission ne pose des gestes assimilables, dans le contexte, à de la provocation. «Mais on ne se rendra pas au 23 août, a prédit le secrétaire de la Fraternité, Claude Roy: d'ici là, la CTCUM nous aura poussés dans la rue.»

Période estivale

Si on peut comprendre le prétexte du 14 septembre pour le syndicat de l'entretien, «premier anniversaire» du dépôt du projet syndical de convention collective, la chose est plus confuse chez les chauffeurs et opérateurs, qui disent quand même «avoir leurs raisons». Il apparaît toutefois évident que les deux syndicats, après concertation et compte tenu de l'efficacité fort relative de moyens de pression durant la période estivale, ont décidé de reporter à la rentrée des classes le moment de la suite des hostilités.

Les deux syndicats se donnent ainsi, de même qu'à la Commission, deux mois francs pour faire avancer les dossiers. Le syndicat de l'entretien en a profité également pour avertir le ministère des Transports: «N'attendez pas que l'on soit en grève le 14 septembre pour intervenir». Le comité de négociation et l'exécutif de ce syndicat ont le mandat de «se retirer de la table de négociation si le climat demeure ce qu'il fut depuis le 14 septembre 1981», date anniversaire du dépôt des demandes du Syndicat du transport de Montréal.

Le recours à l'interruption alternée du transport par autobus ou par métro comme moyen de pression a montré ses limites, a par ailleurs souligné le secrétaire de la Fraternité. «On voulait par ce moyen devancer l'esprit de la Loi 72 avec le maintien de nos propres services essentiels. Mais on s'est aperçu que juste avec le métro en service, ils peuvent nous étirer pendant des années.»

Rappelons que la Loi 72 voudrait considérer la totalité du service de métro comme service essentiel.

Comité intersyndical

Un nouvel élément, dont la portée pourrait modifier l'échiquier, s'est ajouté hier soir: la formation d'un comité intersyndical de coordination .

Les quelque 1,200 membres du Syndicat du transport présents à l'assemblée, ont donné à leur exécutif le mandat de signer avec les autres syndicats, les employés de bureau et les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro, un accord portant sur la formation d'un comité de coordination intersyndical dont le but sera d'élaborer des moyens d'action et des propositions qui seront soumises aux assemblées générales.

De son côté, l'exécutif de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro a déjà désigné ses représentants sur ce comité.



Les entreprises échappent à la «taxe-transport»

■ La politique que le ministre des Transports, M. Michel Clair, propose pour promouvoir le transport collectif dans la région de Montréal n'a pris personne par surprise puisque, fidèle aux habitudes de son gouvernement depuis quelques années, le ministre avait déjà tendu quelques perches sans provoquer trop de remous chez les différents intervenants.

Il faut bien le dire, son approche sent le réchauffé et tombe en plein dans le moule que l'ex-ministre Denis de Belleval lui avait légué. Les modifications sont si minces qu'on continuera à parler du *«plan de Belleval»*, dont la tarification interzone était incidemment beaucoup plus simple et beaucoup plus incitative que celle proposée par M. Clair.

La modification majeure à laquelle on pouvait s'attendre, une taxe spéciale pour les entreprises aux fins du transport en commun, sera finalement restée sans suite, si on fait exception de la taxe spéciale imposée sur les espaces de stationnement commerciaux du centre-ville, mesure injuste puisqu'elle ne touche que les entreprises du centre-ville. On s'attendait, par exemple, à une taxe qui aurait été reliée à un certain pourcentage de la masse salariale d'une entreprise. Sur ce point, il paraît clair que le ministre a fait marche arrière, sans doute à cause du climat économique qui prévaut actuellement.

Quant aux automobilistes, ils l'ont également échappé belle puisqu'ils ne seront frappés d'aucune nouvelle taxe, le ministre Clair se contentant de piger dans les revenus provenant de la taxe provinciale «actuelle» (le mot est du ministre) sur l'essence et des récentes augmentations décrétées sur les autoroutes à péage. De toute façon, il y a une limite à ce que les automobilistes peuvent supporter, et elle a été dépassée depuis longtemps, gracieuseté du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau.

L'organisme régional de transport

L'innovation la plus intéressante de la proposition gouvernementale demeure sans contredit le projet de créer un organisme régional de transport formé d'élus, auquel seront assujettis tous les exploitants (CTCUM, CTRSM et autres) et dont relèveront directement le Bureau du transport métropolitain (responsable de la construction du réseau souterrain de métro) et le Cotrem (Conseil des transports de la région de Montréal).

Cet organisme offrira plusieurs avantages, notamment la planification en évitant les dédoublements, la gestion rationnelle du système et la reprise du pouvoir par les élus.

Au chapitre de la planification, cet organisme pourra éviter des gestes d'apparence revancharde et pisse-vinaigre comme celui que viennent de poser les représentants montréalais au sein de la CUM, en privilégiant contre toute logique le métro urbain Montréal-Pointe-aux-Trembles aux dépens de la ligne 5 du métro souterrain. Il faut se souvenir que le terminus est de cette ligne se trouve à Anjou, et que le maire d'Anjou, M. Jean Corbeil, a donné un sérieux coup de pouce au ministre Jacques Léonard, des Affaires municipales, lors des délibérations sur la réforme de la CUM...

Quant aux élus locaux, ils auront dorénavant leur mot à dire dans la gestion quotidienne et le budget de la CTCUM et il est tout à fait normal que le pdg de l'entreprise, M. Lawrence Hanigan, ne jouisse plus d'un chèque en blanc, cela dit sans rien enlever à sa compétence administrative en matière de transport collectif.

Une bonne idée à poursuivre

Pour revenir au ministre des Transports, M. Clair, ce dernier, toujours en lançant ses perches, vient de laisser transpirer la possibilité que les mauvais conducteurs soient bientôt appelés à débourser la forte somme pour obtenir leur permis de conduire et leur plaque d'immatriculation, selon le principe fort équitable voulant qu'ils représentent un risque plus élevé sur les routes du Québec.

Ingénieurs traités aux p'tits oignons

L'information paraissait tellement invraisemblable qu'elle était improbable dans le contexte économique actuel, même si elle concernait notre Société des alcools du Québec. Mais elle a été en grande partie confirmée, avec beaucoup de réticences, faut-il le préciser, par un porte-parole de la SAQ.

Le 4 juin dernier donc, le président de la SAQ, M. Daniel Werminlinger, recevait quelque 350 (600 selon notre informateur) personnes à une dégustation de vins et fromages à la section de préparation des commandes de la SAQ.

Notre informateur affirmait qu'en tenant compte des victuailles, des travaux de menuiserie et de l'arrêt des activités dans la section précitée, la note pouvait facilement s'élever à $100 000, puisque les revenus découlant des activités de la section dépassent $5 000 l'heure.

Le porte-parole a reconnu qu'il y avait eu des travaux de menuiserie, que la section précitée n'a pas fonctionné pendant 24 heures, que l'estimation de $5 000 l'heure est fort plausible, et que les invités de M. Werminlinger ont dû se contenter du pinard embouteillé par la SAQ. Mais il a refusé de dire si l'évaluation de $100 000 était valable ou non.

Valentina Tereshkova: entre l'espace et le désarmement

■ «Les femmes du monde entier sont alarmées. Je veux exprimer ce qu'elles ressentent devant la situation qui s'est aggravée. Et, au nom de millions de femmes, supplier pour que des mesures concrètes de désarmement soient prises.»

Ce discours, Valentina Tereshkova, la première femme à aller dans l'espace, compte le tenir à la deuxième session spéciale des Nations unies sur le désarmement. C'est ce qu'elle a confié dans une interview à LA PRESSE, au cours de sa brève escale hier à Mirabel, en route pour New York. Elle arrivait de Moscou avec une délégation de neuf personnes dont le cosmonaute Georgy Grechko, vice-président du Comité soviétique pour la Paix.

LILY TASSO

Mme Tereshkova est vice-présidente de la Fédération internationale des femmes démocratiques regroupant 131 organisations nationales dans 116 pays. Elle trouvera sûrement les mots qu'il faut pour plaider en faveur de notre planète, «si petite et si belle vue de haut avec ses continents qui ont chacun ses couleurs et ses caractéristiques propres».

«Une heure et demie suffit pour en faire le tour», d'ajouter celle qui avait entrepris le 16 juin 1963 quarante-huit révolutions autour de la terre, effectuées en 70 heures et 50 minutes. On n'ose pas demander combien de temps suffirait pour la détruire.

Vulnérable, la terre l'est au plus haut point. C'est pourquoi Valentina suggérera à l'auguste assemblée de se tourner vers d'autres buts en combattant la misère et la faim, et en cherchant à répondre aux aspirations et aux besoins des hommes.

Ascension fulgurante

Ses 48 révolutions autour de la terre ont changé complètement la vie de Valentina Tereshkova. Elle était ouvrière dans une usine de textile lorsqu'elle a été choisie, à l'âge de 26 ans, pour aller dans l'espace. Elle détenait alors un brevet de parachutiste. Après le vol historique du 16 juin 1963, elle a épousé Andrian Nikolayev, un cosmonaute comme elle. Une fille, aujourd'hui âgée de 18 ans, est née de cette union. «Elena est étudiante en médecine et veut devenir chirurgienne», précise sa mère.



Photo La PRESSE, René Picard

Valentina Tereshkova, première cosmonaute, d'origine soviétique.

Ni le mariage ni la maternité n'empêchent Valentina Tereshkova d'aller de l'avant. Elle étudie à l'Académie, prépare une thèse sur l'espace et décroche un diplôme de candidate des sciences, qui se rapproche du doctorat. Tout en continuant de participer à l'entraînement des cosmonautes soviétiques, parmi lesquels on compte un groupe de femmes.

De plus, Mme Tereshkova est membre du praesidium du Soviet Suprême et députée de Yaroslavl, sa ville natale. Elle est aussi membre du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et présidente du puissant Comité des femmes soviétiques depuis 14 ans. Les honneurs ne lui ont pas manqué: outre le titre d'héroïne de l'Union soviétique, elle a reçu l'Etoile d'or et a été décorée à deux reprises de l'Ordre de Lénine et aussi de l'Ordre de la Révolution d'octobre.

Tout cela ne lui enlève rien de sa féminité et ne fait pas d'elle une femme imposante. Valentina Tereshkova est jolie et d'un abord sympathique. Elle rêve de retourner dans l'espace. En attendant, aux Nations unies, elle découvrira peut-être, hélas, que le chemin du désarmement est certainement plus long que ses 48 révolutions autour du globe.

Entente avec les médecins spécialistes

■ Le débrayage des spécialistes n'aura pas lieu. A l'aube hier matin, la Fédération des médecins spécialistes et le gouvernement du Québec en sont finalement arrivés à une entente sur la répartition des effectifs en régions éloignées et sur un relèvement des tarifs de 11.4 pour cent sans pénalité pour les dépassements.

La formule mise au point permettra au ministre Pierre-Marc Johnson de lever graduellement son décret du 7 juin dernier, imposant des mesures «désincitatives» aux jeunes médecins s'établissant dans les villes universitaires en surplus d'effectifs.

HUGUETTE ROBERGE

En effet, ce décret qui impose des tarifs réduits aux nouveaux spécialistes qui décideront de pratiquer à Montréal, Québec et Sherbrooke, cessera de s'appliquer à mesure que les services offerts par les professionnels dans les 19 spécialités désignées deviendront plus accessibles dans les régions en pénurie. Un comité bipartite MAS-FMSQ a été créé pour étudier l'évolution du recrutement et faire au ministre les recommandations qui s'imposent.

Par exemple, lorsque le comité bipartite estimera qu'il y a suffisamment d'obstétriciens-gynécologues dans les régions désignées en pénurie, il recommandera au ministre de suspendre l'application du décret pour cette spécialité. Et les nouveaux spécialistes qui choisiront d'exercer dans les grands centres verront alors leurs tarifs passer de 70 pour cent à 100 pour cent. Présentement, les besoins sont estimés à 134 spécialistes dans les régions en pénurie, tandis que le Québec fournit environ 250 nouveaux spécialistes annuellement.

Un fonds de $750,000

L'entente intervenue prévoit également un train de mesures incitatives: rémunération à 120 pour cent pour tous les médecins spécialistes sans exception dans les régions désignées en pénurie d'effectifs; jumelage des hôpitaux en besoin de spécialistes avec les hôpitaux mieux nantis, ressourcement annuel rémunéré (10 jours) pour les spécialistes oeuvrant en régions; primes d'éloignement, de déménagement et de sorties.

Un «fonds d'établissement» pour les jeunes spécialistes désirant oeuvrer en régions a été créé. La Régie de l'assurance-maladie y affectera une somme de $750,000, à même une cotisation prélevée à la source sur les revenus des spécialistes, laquelle somme sera placée en fiducie, et la FMSQ pourra l'utiliser pour assurer une meilleure répartition des effectifs au Québec.

Redressement des tarifs

Le Gouvernement avait d'abord proposé une hausse concrète de 2.2 pour cent, assortie d'une réserve de 6.6. pour cent en prévision de dépassements éventuels. La négociation a toutefois amené cette hausse des tarifs à un pourcentage de 11.4 pour cent, du 1er juin 1982 au 31 mai 1983, sans tenir compte des dépassements. Cela, parce que le gouvernement reconnaît «l'augmentation de la productivité des médecins spécialistes». Ceux-ci ont également accepté un gel de leurs revenus pour la période écoulée du 1er juin 1981 au 31 mai 1982.

Après avoir annoncé toutes ces bonnes nouvelles hier à Montréal, le président de la FMSQ, le Dr Paul Desjardins, concluait:

«C'est avec difficulté, en tenant pleinement compte du climat économique difficile qui sévit actuellement au Québec, que les médecins spécialistes ont accepté ce règlement serré qui les assure néanmoins d'une concertation sur la répartition des services sur le territoire, d'un certain redressement tarifaire et de la poursuite des négociations à venir dans un cadre plus normal».

De son côté, le ministre des Affaires sociale Pierre-Marc Johnson n'a pas caché sa satisfaction devant la conclusion de cette entente. Dans un communiqué, il a vanté «l'atmosphère de respect mutuel et de volontée avouée de la FMSQ d'arriver à un règlement négocié».

Appel rejeté d'un étudiant condamné pour trafic

■ La Cour d'appel du Québec ne voit pas de raisons d'intervenir dans l'affaire Marc Laporte, cet étudiant-trafiquant de drogue du Cegep du Vieux-Montréal, condamné à 18 mois d'emprisonnement.

Sans autre commentaire, le tribunal de seconde instance rejette ainsi l'appel logé par le procureur du jeune homme, Me Yves Legris, qui désirait que soit révisée cette sentence de détention qu'il considérait trop sévère. Laporte avait été condamné par le juge Jacques Lessard, de la Cour des sessions, en même temps que deux autres trafiquants opérant au Cegep du Vieux-Montréal, tous ayant été appréhendés en novembre 1981 par la police de la CUM. Les suites judiciaires de ces arrestations avaient donné lieu à une vive polémique au sujet du trafic des stupéfiants dans cette institution d'enseignement.

Dans sa requête présentée en Cour d'appel, Me Legris avait soutenu que la peine imposée à son client faisait porter au jeune étudiant «l'odieux d'une situation sociale que les premières autorités responsables, les administrateurs du cegep, n'ont même pas tenté d'enrayer.

Raymond Ranger écope de douze ans

■ Originellement accusé de meurtre, Raymond Ranger, un journalier de 42 ans, a été condamné à une peine de 12 ans de détention sous une accusation réduite d'homicide involontaire; en plaidant coupable en mai dernier, son complice Daniel Adamé avait pour sa part écopé de huit ans de réclusion.

Ranger est celui qui a effectivement tiré le coup de feu qui fut fatal à Michel Murray, 31 ans, abattu non loin de chez lui, rue Châteaubriand, le 28 mars dernier; Adamé, 24 ans, avait reconnu avoir participé à cette querelle tournant autour d'un logis que la victime refusait de céder. En défense, Me André Boissonneault soulignait au tribunal que Ranger était gravement perturbé par l'alcool au moment où il avait utilisé son arme à feu.



NOTES POLITIQUES

L'enquête sur la Fête nationale: les conclusions se font attendre

■ A deux jours de la Fête nationale des québéçois, édition 1982, on ne connaît toujours pas les résultats de l'enquête menée par l'ex-vérificateur général du Québec, Gérard Larose, sur les gestes posés par les comités organisateurs du Lac Saint-Jean et de Montréal...l'an dernier.

Cette enquête entreprise en fin d'année à la suite des accusations de gaspillage des fonds publics portées contre ces deux organisations est pourtant terminée depuis quelques jours, a confirmé à LA PRESSE un porte-parole du bureau de M. Larose.

Ce dossier, a-t-on souligné, fait encore l'objet d'une certaine consultation. Le vérificateur général du Québec, M. Réal Châtelain a précisé que la rédaction devrait être complétée la semaine prochaine, après avoir apporté les dernières corrections qui s'imposent, en consultation sur certains faits avec le ministère de Lucien Lessard.

Mais une chose maintenant certaine. C'est que les résultats de ces travaux ne seront pas déposés à l'Assemblée nationale avant l'ajournement des travaux qui doit intervenir dans quelques heures, pour ne reprendre qu'à l'automne. A moins évidemment que des circonstances imprévues obligent une convocation d'urgence des députés.

Le chef de cabinet du ministre Lucien Lessard, responsable du dossier de la Fête nationale, Jean-Robert Choquette, a affirmé à LA PRESSE, hier, que son ministre n'avait pas encore pris connaissance de ce dossier. Il a précisé qu'il prévoyait une rencontre à ce sujet avec les responsables de l'enquête la semaine prochaine.

Le ministre Lessard s'était engagé à dévoiler les résultats de ces enquêtes devant l'Assemblée nationale à la fin du mois de mars. Manifestement, l'enquête a été plus compliquée que prévue, car elle touchait des amis du régime péquiste.

LA PRESSE a cependant pu apprendre que le contenu du rapport Larose n'est pas tout à fait un compliment à l'endroit du gouvernement et de sa politique de la gestion des fonds publics.

Une fête réussie à la Baie de james

La Fête des travailleurs organisée par la Société d'énergie de la Baie James, dimanche, pour souligner la mise en route de la centrale hydro-électrique LG3 à la Baie james, par le ministre de l'Energie et des Ressources, Yves Duhaime, fut un succès pour les 800 employés qui sont encore sur place.

Malheureusement, comme pour l'inauguration de LG2 en 1979, alors que les représentants des médias d'information avaient rencontré beaucoup de difficultés pour faire efficacement leur travail, le service des relations publiques de la SEJB, qui était représenté par des dizaines de personnes, n'était pas encore, dimanche dernier, à la hauteur de la situation. Du moins en ce qui concerne le travail des journalistes.

Dans la matinée de dimanche, et jusqu'à midi seulement, il y avait une salle de presse avec des téléphones. Mais par après et jusqu'au départ en avion pour le retour à Montréal, il n'y avait plus aucun moyen de communiquer avec les salles de rédaction.

Lors de la cérémonie officielle, on avait aussi oublié de réserver une place pour les photographes qui ont dû se contenter d'être mêlés à la foule. Par ailleurs, en matinée, la conférence de presse du ministre Duhaime et des présidents d'Hydro et de la SEBJ s'est déroulée dans une salle où l'on avait entassé les invités. Parmi cette foule, et sans micro au début, les représentants de la presse ont tenté d'obtenir des réponses à des questions que les trois personnalités avaient bien de la difficulté à saisir.

Mais dans l'ensemble, c'était un hommage mérité pour tous les travailleurs qui ont oeuvré à cette fantastique réalisation du génie moderne.

Bisaillon a enfin démissionné

Le député de Sainte-Marie, Guy Bisaillon, après bien des hésitations, a finalement pris la décision de siéger comme indépendant à l'Assemblée nationale. C'est un geste courageux qui est tout à son honneur qu'il a enfin posé après avoir menacé plusieurs fois de le faire.

Guy Bisaillon, la semaine dernière, devant les courriéristes parlementaires, s'était cependant employé à démentir la nouvelle de mon collègue Pierre Vennat, qui avait annoncé cette démission du caucus péquiste en primeur.

Etant en désaccord avec l'administration péquiste sur bien des points, cette fois, Guy Bisaillon est placé dans une excellente position pour critiquer son parti et le gouvernement au pouvoir. Il aura ainsi plus de crédibilité pour le grand public qu'auparavant.

Une minute qui rapporte

«Minute Ottawa» la publicité réalisée par le gouvernement du Québec pour dénoncer le projet constitutionnel du gouvernement d'Ottawa a remporté le grand prix du gala de l'affiche d'or 1982, pour la créativité de son concept.

Ce sont deux fonctionnaires québéçois, Michel Tremblay et Mario Thivierge, du ministère des Communications, qui ont réalisé cette publicité pour le compte du ministère des Affaires intergouvernementales.

Clark sera de la Fête

Le chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes, Joe Clark, sera au Québec, jeudi, pour prendre part aux célébrations de la Fête nationale dans le Richelieu. Il visitera plusieurs villes de cette région, et il assistera à la parade de la Saint-Jean à Saint-Robert. Il donnera par la suite une conférence de presse à Nicolet.

Mercredi, Joe Clark sera au Stade olympique pour assister au match de soccer mettant aux prises le Manic et le Tulsa.

Espérons qu'on ne lui offrira par d'effectuer le coup d'envoi de cette rencontre... Habile comme il est, il pourrait se fracasser la cheville.

HAUSSES DE REVENUS DE 14 P. CENT

Les omnipraticiens forcés de retourner au travail

■ QUEBEC — L'Assemblée nationale a adopté hier soir la loi d'urgence 91, forçant le retour au travail des 5,500 omnipraticiens du Québec. Péquistes et libéraux ont voté en faveur de la loi en soulignant leur crainte qu'une prolongation du conflit ne vienne mettre en danger la santé publique des citoyens. Seule la députée de Jacques-Cartier, Mme Joan Dougherty, a marqué sa dissidence avec le principe de la loi.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

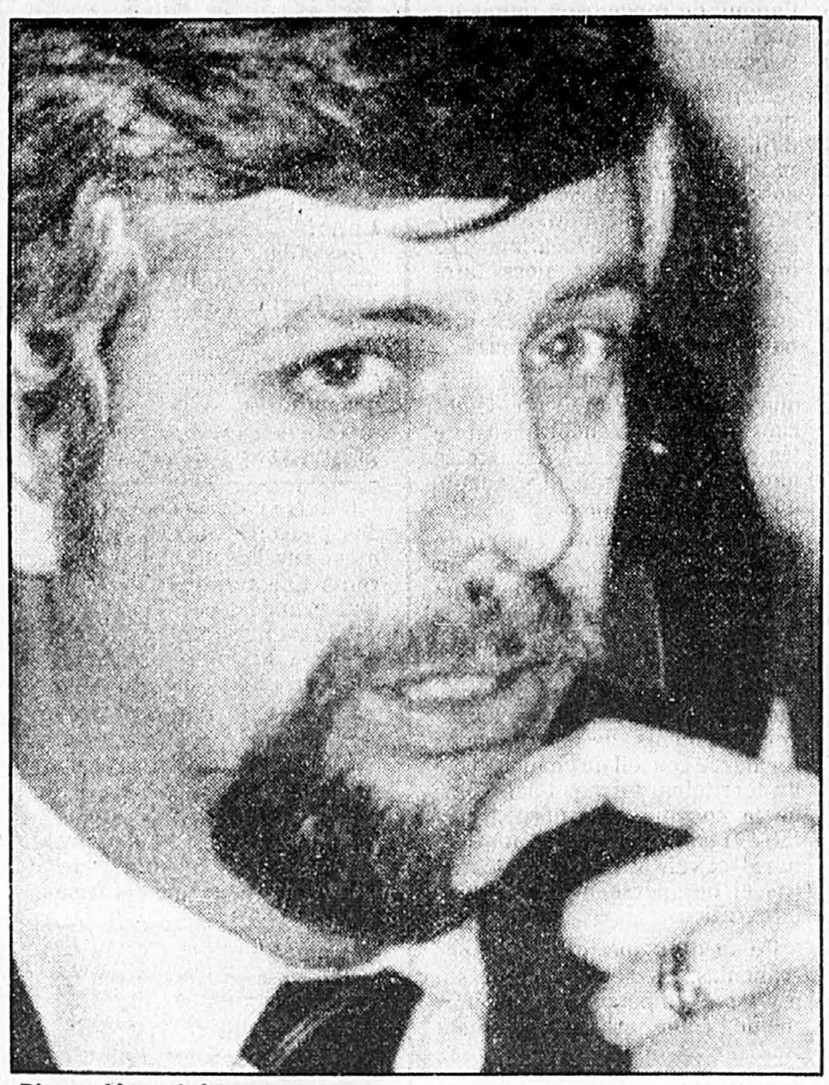
Pour sa part, l'exécutif de la Fédération des médecins omnipraticiens, qui avait élu domicile dans un hôtel de Québec, a refusé de commenter l'adoption de la loi. Un porte-parole de la FMOQ, M. Michel Capistran, a indiqué que les médecins attendraient la directive de leur président, Dr Clément Richer, avant de retourner au travail. A cette fin, la fédération doit convoquer une conférence de presse au cours de la journée à Montréal où elle fera part de sa position.

Invoquant les risques pour la santé publique des citoyens même si la grève illimitée des omnipraticiens n'a pas dégénéré en catastrophe, le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, a déposé la projet de loi d'urgence no.91 qui contraint les 5,500 omnipraticiens du Québec à reprendre le travail dès aujourd'hui et qui leur assure une augmentation de 14 pour cent de leur revenu moyen brut annuel.

L'Assemblée nationale a aussitôt entrepris l'étude en deuxième et troisième lecture du projet de loi qui devait être adopté sans difficultés avant minuit, l'Opposition étant d'accord avec son principe.

Le projet de loi vise tous les omnipraticiens qui étaient membres de la Corporation professionnelle des médecins du Québec le 16 juin 1982 et tous les établissements où l'on dispense habituellement des soins médicaux.

Des pénalités de $300 à $600 par personne physique, de $1000 à $10,000 s'il s'agit d'un dirigeant, administrateur ou employé de la fédération, et de $5,000 à $50,000 pour une association ou fédération sont prévues pour les contrevenants. De plus, un article prévoit que le gouvernement, s'il est d'avis que moins de 80 pour cent des omnipraticiens se sont conformés à la loi, peut ordonner à la Régie de l'assurance-maladie de cesser de verser les cotisations syndicales pour une période d'au moins trois mois et d'au plus un an.


Pierre-Marc Johnson — Laserphoto PC

Le monétaire

Le document sessionnel no. 475 qui accompagne le projet de loi prévoit que pour la période allant du 1er juin 1982 au 31 mai 1983, le revenu moyen brut annuel visé des omnipraticiens augmente de 14 pour cent selon les modalités suivants:

—augmentation des tarifs de 11,3 pour cent;
—augmentation de 14 pour cent de la rémunération par vacation;
—augmentation de 16,7 pour cent rétroactive au 1er juin 1981 pour les médecins rémunérés à salaire.

Dans le cas des médecins rémunérés à l'acte ou par vacation, il n'y aura pas de rétroactivité au 1er juin 1981 puisque la Fédération des omnipraticiens a accepté le principe d'un gel de 12 mois des tarifs. Quant aux médecins salariés, le gel intervient entre le 1er juin 1982 au 31 mai 1983.

En vertu de la loi, l'objectif tarifaire qui était basé sur un revenu moyen brut annuel de $80,392 du 1er juin 1981 au 31 mai 1982 passera à $91,647 entre le 1er juin 1982 et le 31 mai 1983.

Des dispositions particulières sont prévues pour les médecins pratiquant dans les régions éloignées ou isolées. Ainsi, les médecins déjà installés dans le Bas St-Laurent-Gaspésie, la Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue recevront une rémunération majorée à 115 pour cent (100 pour cent pour les nouveaux médecins de moins d'un an de pratique) et dix journées rémunérées de ressourcement par année, après un an de service.

Dans les régions éloignées de la Baie-James et du Nouveau-Québec incluant Havre-St-Pierre jusqu'à Blanc Sablon, des Iles-de-la-Madeleine ainsi que des villes de Chibougameau, Chapais, Matagami, Joutel, Lebel-sur-Quévillon, Témiscaming et Ville-Marie, la rémunération est majorée à 115 pour cent pour tous les médecins omnipraticiens sans exception et dix journées payées de ressourcement. De plus, ces médecins pourront recevoir une prime d'isolement variant de $2,708 à $9,242 dollars, le remboursement de un à trois frais de sorties familiales par année et du remboursement des frais de déménagement jusqu'à concurrence de $8,000 dollars.

Obligation

La loi oblige les représentants du ministre des Affaires sociales et ceux de la FMOQ à entreprendre et poursuivre avec diligence et bonne foi la négociation d'une nouvelle entente qui entrera en vigueur le 1er juin 1983.

Quant au document sessionnel, il prévoit la création d'un comité consultatif de quatre membres, formé de deux représentants du ministre et de deux représentants de la FMOQ, qui aura comme mandat de faire des recommandations sur la répartition géographique des effectifs, sur la rémunération des médecins dans les territoires insuffisamment pourvus, les bourses et les primes d'encouragement dans certains territoires.

Dans son allocution de présentation, le ministre Johnson a expliqué que la loi survenait au moment opportun car la rupture de la continuité des soins posait un risque d'aggravation pour la santé de certaines personnes. Quant aux conditions de travail imposées, il a soutenu qu'elles s'inscrivaient à l'intérieur des impératifs budgétaires de l'Etat et qu'elles avantageaient les médecins qui pratiquent en région. Selon lui, la loi vient résoudre une crise parfois artificiellement gonflée dans le vocabulaire et les attitudes publiques.

«Les médecins attendent une loi» — Lévesque

De son côté le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a déclaré que, «d'une certaine façon», il semble que les omnipraticiens attendent une loi». M. Lévesque a fait cette déclaration à Rockport dans le Maine, où il participe à la conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Il a d'autre part déclaré que ce n'est pas le gouvernement «qui a mis fin aux négociations à toutes fins utiles. On n'avait plus rien à se dire parce que les omnipraticiens étaient déjà sortis».

«Si les spécialistes acceptent, a également déclaré M. Lévesque, il va falloir à plus forte raison adopter une loi parce que ça ne peut pas être deux poids deux mesures».

Enfin, l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal a déclaré que la loi spéciale plongeait ses membres «dans une profonde dépression». L'AMOM n'en recommande pas moins à tous ses membres d'obéir à la volonté de l'Assemblée nationale et de reprendre le travail immédiatement.

Bisaillon siégera comme indépendant

■ QUEBEC--Prenant un peu tout le monde par surprise même si la menace flottait dans l'air depuis l'hiver dernier, le député de Sainte-Marie, M. Guy Bisaillon, a annonçé hier après-midi son intention de siéger dorénavant comme indépendant même s'il demeure membre du Parti québécois.

En effet, à l'ouverture des travaux de la Chambre, le président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, a fait la lecture d'une lettre du député de Sainte-Marie faisant état de ses intentions. Ses collègues du parti ministériel sont demeurés muets tandis que les députés libéraux ont applaudi cette annonce à tout rompre.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

A l'extérieur du Salon bleu, M. Bisaillon a expliqué son geste en signalant que le gouvernement avait complètement abandonné son orientation sociale-démocrate. « Ce n'est pas seulement à cause de la loi 70 sur la rémunération des employés des secteurs public et parapublic que j'ai pris cette décision mais aussi en raison de l'orientation budgétaire du gouvernement. Je dois constater qu'il n'y a plus rien qui s'analyse à l'intérieur du gouvernement. Ainsi, alors que l'on a besoin d'argent, on discute encore de renflouer Sidbec même si le gouvernement a eu une offre d'achat d'une compagnie privée au coût de $200 millions.»

M. Bisaillon a reconnu que le gouvernement péquiste a respecté ses engagements socio-démocrates pendant les trois premières années de sa prise du pouvoir mais que par la suite il a commencé à «finasser» avec la population notamment en récupérant des augmentations de salaires auprès des bas et des moyens salariés du public et parapublic.

Le député de Sainte-Marie demeure membre du Parti québécois à qui il reconnaît des vertus ce qui n'est pas le cas pour le gouvernement. Il a d'ailleurs renouvelé sa carte de membre pas plus tard que la semaine dernière.

La ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey, qui a eu l'occasion de travailler avec lui puisque M. Bisaillon a présidé une commission indépendante de l'Assemblée nationale sur la Fonction publique a vanté son courage dans les circonstances bien qu'elle soutient qu'en cette période difficile, il est préférable de faire preuve de solidarité même si certaines politiques sont difficiles à accepter.


Photo Pierre McCann La Presse
Guy Bisaillon

Le PQ de Sainte-Marie ne suivra pas son député

■ Les dirigeants péquistes de Sainte-Marie n'ont pas l'intention, du moins pour l'instant, de démissionner de leur parti et de suivre leur député Guy Bisaillon dans la dissidence.

PIERRE VENNAT

Telle est du moins l'opinion exprimée à LA PRESSE hier par le nouveau président des péquistes du comté, Bruno Pilote, lors d'une conversation téléphonique.

Tel qu'il l'avait promis, le député de Sainte-Marie a saisi l'exécutif péquiste de son comté de sa démission mais hier, celui-ci n'avait pas encore pris connaissance de la lettre de démission de M. Bisaillon. L'exécutif, qui devait se réunir hier soir, préférait prendre connaissance de celle-ci, et des motifs invoqués par M. Bisaillon pour quitter le PQ avant de commenter plus avant son geste.

Chose certaine, cependant, le député Bisaillon et les péquistes de Sainte-Marie se sont quittés en bons termes. «Il nous a fait part de sa décision, et nous la respectons», de conclure M. Pilotte, qui a déclaré que son exécutif ferait une déclaration officielle, aujourd'hui ou demain.

Mais, a-t-il précisé, il a quant à lui l'intention de demeurer membre du PQ et à sa connaissance, il en est ainsi des autres membres de l'exécutif.

Quant à M. Roger Marchand, qui jusqu'à il y a deux mois présidait le PQ de Sainte-Marie, son départ de la présidence n'a rien à voir avec la démission de M. Bisaillon. M. Marchand, en effet, doit annoncer, bientôt, sa candidature aux prochaines élections municipales de Montréal. Il demeure toujours, aux dires de son successeur, «un bon militant péquiste».

Le gouvernement Trudeau survit à un vote de méfiance

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a passé, lundi, sans difficulté au travers du vote d'une motion de méfiance, votant du même coup contre une motion invitant Ottawa à réduire les taux de l'intérêt, à créer des emplois, à renforcer le dollar et à atténuer l'inflation.

Par 144 voix contre 126, les libéraux ont battu les forces conjuguées des conservateurs et des néo-démocrates,

Business Week dans l'erreur —HERB GRAY

■ OTTAWA-Le ministre de l'Industrie et commerce, M. Herb Gray, a déclaré hier qu'il n'est pas question d'amoindrir les pouvoirs de l'Agence de tamisage des investissements étrangers (FIRA), en dépit des critiques formulées contre l'organisme dans le milieu des affaires, et tout récemment par le magazine américain Business Week.

«Nous avons amorcé une étude sur les méthodes de travail de l'agence pour déterminer les changements administratifs susceptibles d'assurer un fonctionnement plus efficace, mais sans nuire du tout aux objectifs de la loi de 1974» a déclaré le ministre à LA PRESSE.

Selon M. Gray, les études du gouvernement démontrent que l'agence de tamisage des investissements étrangers a eu un effet positif sur l'économie canadienne depuis 1974, en plus d'assurer un traitement plus équitable aux investisseurs.

FIRA a fait l'objet des critiques de la revue Business Week dans sa dernière livraison. Le magazine, qui tire à un million d'exemplaires, a soutenu en page éditoriale que l'administration Trudeau a conduit l'économie canadienne «au seuil du désastre». Il a réclamé l'abandon du tamisage des investissements étrangers et la fin des politiques actuelles en matière d'énergie.

Le ministre Herb Gray a déclaré hier qu'en ce qui le concerne, les critiques contre FIRA sont erronnées puisque l'agence n'a aucun impact sur les problèmes de taux de change ou de taux d'intérêt au Canada.

Il faut compter deux ans pour la mise en application

■ QUEBEC- Ce n'est pas avant le début de l'année scolaire 84-85 que l'ambitieux projet de réforme de l'école du ministre Camille Laurin entrera en vigueur.

Le ministre prévoit en effet qu'il faudra un an avant que le Livre blanc déposé hier ne devienne une loi en bonne et due forme, et une autre année pour l'implantation des divers aspects de la réforme.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Au cours des prochains jours, toute la population, et particulièrement les individus et les groupes qui sont les premiers concernés (administrateurs scolaires, enseignants, parents, étudiants), pourront prendre connaissance du Livre blanc et des intentions gouvernementales via les médias (le Dr Laurin multipliera les entrevues) et se former une opinion.

Dès le début de l'automne, le gouvernement mettra en oeuvre une importante opération d'information qui prendra la forme d'une mission gouvernementale d'information et de sensibilisation, dirigée par le ministre, qui fera le tour des diverses régions du Québec, pour expliquer le projet et recueillir les réactions et les suggestions du public. En même temps, les directions régionales du ministère de l'Education seront en mesure, avec tableaux et documents à l'appui, de répondre à toutes les questions que les gens pourront se poser.

Le projet de loi devrait être déposé en décembre et pourrait déjà tenir compte des premières réactions. Dès après avoir été adopté en première lecture, il sera déféré à la commission parlementaire de l'éducation. Les intéressés pourront alors faire parvenir des mémoires et être entendus par la commission, probablement en février ou mars.

Le projet, probablement quelque peu modifié à la suite de ces consultations, franchira ensuite les autres étapes à l'Assemblée nationale et devrait être adopté au plus tard en juin 83.

S'ensuivra une période d'implantation d'un an, pendant laquelle, sous la supervision d'un comité national, nommé par le ministre et formé de représentants des groupes concernés, des comités locaux d'implantation verront à mettre en place les divers éléments de la réforme: former le conseil de chaque école du territoire, former l'asemblée de la nouvelle commission scolaire et engager son directeur général, et voir au transfert des actifs et des personnels et à leur intégration.

Ce n'est qu'une fois ces étapes franchies, en septembre 84 s'il n'y a pas de pépin, que la réforme de l'école sera véritablement réalisée.

PROJET LAURIN DE RÉFORME SCOLAIRE

Droits linguistiques et religieux sauvegardés

■ Le respect des droits linguistiques et religieux des usagers caractérise le projet de réforme scolaire que le ministre Laurin a déposé hier à l'Assemblée nationale. A tel point que c'est beaucoup plus vers la diversification des écoles publiques (et même des commissions scolaires) que l'on s'engage désormais plutôt que vers une quelconque uniformisation.

MARIANE FAVREAU

D'autre part, le nouvel équilibre des pouvoirs qui reposera fortement sur l'école exigera des parents une implication beaucoup plus grande qu'actuellement puisqu'ils composeront, de façon majoritaire, le conseil d'école doté de pouvoirs importants.

En effet, bien que les nouvelles commissions scolaires soient sans caractère confessionnel, toute une structure de soutien aux enseignements religieux ou moral est maintenue et même renforcie et des garanties seront inscrites dans la loi pour que cet enseignement soit dispensé et subventionné, de même que les services connexes comme la pastorale. Dans les commissions scolaires, un soutien spécial veillera sur cet enseignement et sur la qualité des enseignants chargés de le dispenser.

Les statuts confessionnels actuels des écoles continueront d'exister pendant trois ans après la nouvelle loi. Ils pourront être révoqués ou maintenus pendant cette période ou seront éliminés si aucune demande particulière n'est faite. Car, la possibilité existera encore qu'une école, selon des règles nouvelles, obtienne un statut confessionnel pour une période donnée.

Mais la liberté de conscience sera également protégée par le régime de l'option (et non plus de l'exemption) et toute la nouvelle loi de l'Instruction publique sera soumise, à cet égard, à la Charte des droits et libertés du Québec.

Quant à la protection de la langue anglaise, elle se retrouve également dans le projet puisque toutes les écoles anglaises continueront d'exister (assurance de cinq ans d'existence au moins) avec prise en main de leur destin par leur conseil d'administration.

A la commission scolaire, un comité linguistique sera formé dès qu'au moins trois écoles anglaises existeront sur le territoire (ou 10 p. cent des élèves). Ce comité linguistique aura tous les pouvoirs pédagogiques et budgétaires normalement dévolus à la commission scolaire.

De plus, des commissions scolaires linguistiquement homogènes sont prévues dans l'île de Montréal, les unes pour les anglophones, les autres pour les francophones.

Nouvel aménagement

Les nouvelles commissions scolaires seront surtout des coopératives de services qui veilleront à la coordination et au soutien des écoles. Distribution équitable des services de leur territoire, services aux élèves de milieu économiquement faible, services d'accueil et de francisation, répartition de la formation professionnelle, éducation des adultes, etc. De même elles seront responsables de l'administration des personnels, du transport, de l'inscription des élèves. Elles demeurent propriétaires des écoles, seront reponsables des budgets consolidées de leurs écoles et des budgets d'investissement.

Quant aux écoles, elles auront tous les pouvoirs de leurs ambitions pédagogiques. C'est le conseil d'école qui sera le vrai patron de l'école. Aucun modèle uniforme n'a été retenu pour sa composition sauf que les parents y seront majoritaires. Le directeur de l'école devra répondre de son engagement, de son mandat et de son administration devant ce conseil d'école dont il sera membre non votant.

Ce conseil déterminera les orientations et les objectifs de l'école dans ce qu'on appelle le «projet éducatif». Le comtié d'école pourra continuer d'exister comme centre de consultation des parents tout comme le conseil d'école des enseignants et celui des élèves.

Soulagement chez les agents de l'éducation

■ QUEBEC - C'est avec un soupir de soulagement que les divers agents d'éducation, présents à Québec hier, ont accueilli le livre blanc sur «l'Ecole communautaire et responsable»: on pourra enfin parler du vrai projet!

De même, on s'entend partout partout sur le fait de situer à l'école d'importants centres de décision et d'en faire le pivot du système. Enfin, l'intégration des enseignements primaires et secondaires dans une même commission ne fait pas problème.

Toutefois, les opinions divergent quant aux moyens mis en oeuvre pour obtenir ce résultats. Le directeurs généraux, les cadres scolaires et la fédération des commissions scolaires par la voix de leurs présidents respectifs, auraient souhaité que ce soient les milieux eux-mêmes, donc les commissions scolaires, qui décentralisent leurs pouvoirs vers l'école et non pas que le ministère le fasse directement comme c'est le cas. M. Réal DeGuire, pour les directeurs d'écoles, décèle des ambiguités sur la fonction du directeur qui répondra désormais de ses mandats à l'Etat, à la commission scolaire et au conseil d'école.

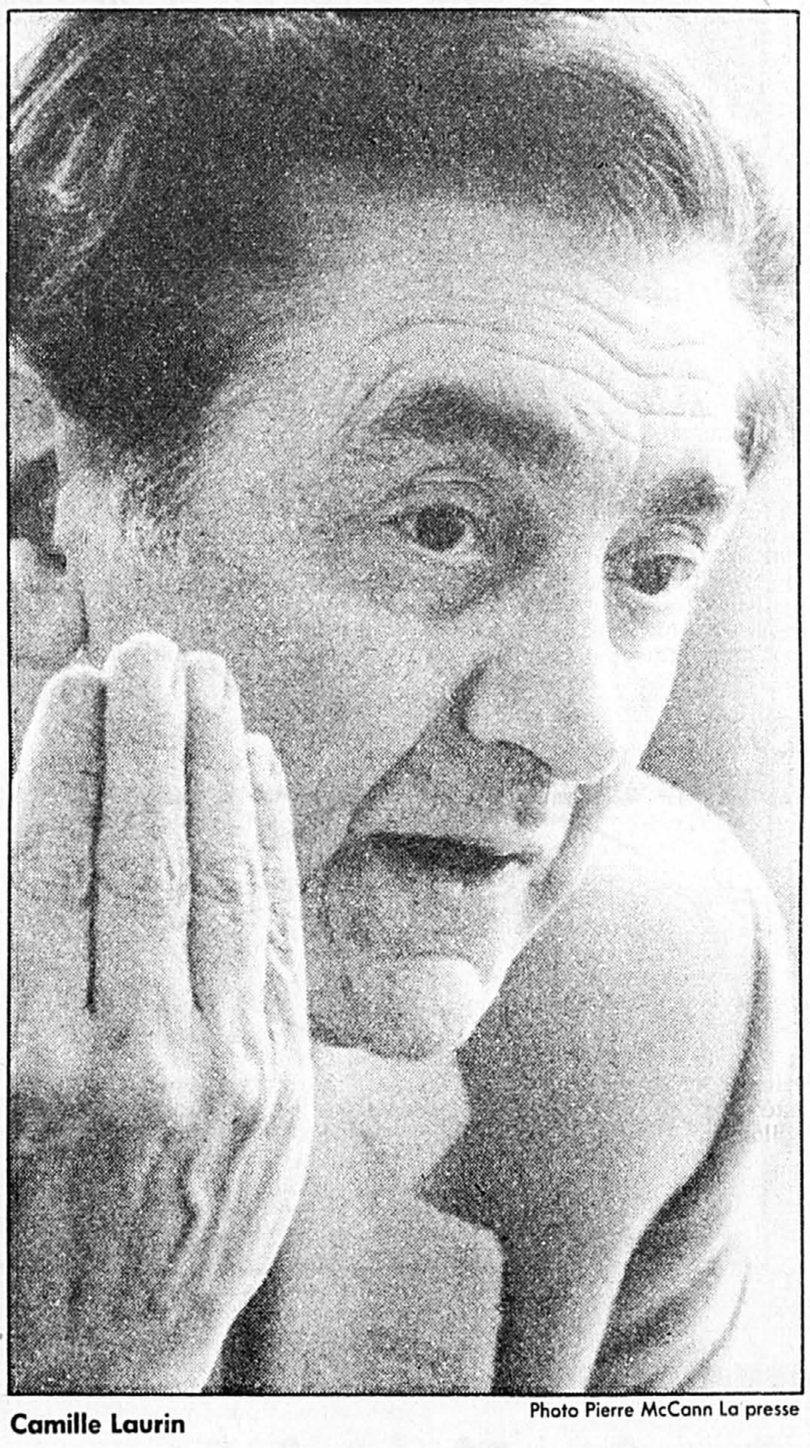
Quant au président de la Fédération des comités de parents, il veut qu'on maintienne des comités d'écoles obligatoires (ils sont facultatifs dans le projet) et s'inquiète du mode de participation des enseignants au conseil d'école qui pourrait être conflictuelle. Le président du Mouvement laique trouve que l'Etat prend à sa charge le rôle des Eglises en maintenant les comités confessionnels et la possibilité de statut confessionnel pour les écoles.

Tous ces groupes doivent évidemment réunir leurs instances pour approfondir le document et affiner leurs positions sur la question. Le Conseil supérieur de l'Education sera également appelé à donner son avis.

Le Livre blanc a par ailleurs été plutôt mal accueilli par les anglophones de Montréal. En effet, des groupements anglophones et des commissions scolaires confessionnelles ont décidé d'avoir recours à des actions juridiques pour contester les plans de restructuration scolaire qu'ils considèrent anticonstitutionnels.

Alliance Québec, un regroupement de divers organismes anglophones, a l'intention de demander à la cour de déterminer si le fait de considérer les commissions scolaires confessionnelles illégales ne constitue pas une violation des garanties constitutionnelles concernant la liberté de l'éducation religieuse.

Selon le président de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec, le système scolaire proposé par le Livre blanc sera un système dirigé par l'Etat car les conseils de direction n'auront en fait aucun pouvoir réel.



Camille Laurin

Photo Pierre McCann La presse

Un régime particulier pour l'île de Montréal

■ QUEBEC - L'île de Montréal bénéficie d'un régime particulier dans le projet de réforme scolaire. Plutôt que des comissions scolaires unifiées comme dans le reste de la province, on y trouvera des commissions scolaires linguistiques: cinq pour les anglophones et huit pour les francophones.

MARIANE FAVREAU

Dans ces cas, toutefois, il n'y aura désormais aucune démarcation religieuse au niveau des commissions scolaires: ce sont les écoles qui pourront se qualifier religieusement si elles en sentent le besoin.

De plus, si la CECM et la commission des écoles protestantes désirent se prévaloir des garanties constitutionnelles de 1867, elles pourront le faire mais dans leur territoire d'origine et pour le seul niveau primaire, comme pour les garanties d'alors. Les six autres commissions scolaires dissidentes de la province pourront faire de même.

Dans la version finale du livre blanc lancé hier, on ne biffe pas carrément le Conseil scolaire de l'île de Montréal. On veut en effet protéger d'excellents services mis sur pied tant à la CECM qu'au CSIM. Aussi, prévoit-on qu'on pourra établir dans l'île une corporation scolaire ayant pour but de continuer à gérer certains services communs aux commissions de l'île.

Autofinancement

Lors de sa rencontre avec les journalistes, le ministre Laurin a précisé que la réforme s'autofinancerait. C'est-à-dire que les économies réalisées par l'élimination de plus d'une centaine de commissions scolaires et par l'abolition du dédoublement de services (désormais toutes les commissions scolaires seront responsables à la fois du primaire et du secondaire) compenseront certaines dépenses d'implantation du nouveau régime.

D'autre part, c'est vraiment au cours de la négociation des conventions collectives avec les enseignants qu'on pourra donner forme plus clairement à ce projet qui vise à insérer à l'école même tous les objectifs de qualité et d'humanisation de l'enseignement.

SOCIÉTÉ DU VIEUX PORT DE MONTRÉAL

Publicité unilingue francophone: Cosgrove fera enquête

■ La Société du Vieux Port de Montréal a été prise à partie hier aux Communes pour avoir publié le programme de son festival d'été en français seulement, dans l'édition de samedi du quotidien anglophone The Gazette.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

C'est le député de Notre Dame de Grace, M. Warren Allmand, qui a soulevé la question à la Chambre, en faisant remarquer que 25 p. cent de la population de Montréal est de langue anglaise, et en signalant que la société du Vieux Port dépend du gouvernement fédéral.

M. Allmand a ajouté à sa sortie des Communes que ce n'est pas la première fois que les fonctionnaires fédéraux à Montréal s'adonnent à l'unilinguisme francophone, et il a déclaré que le geste de la société du Vieux-Port est d'autant plus inadmissible que le président de son conseil d'administration est nul autre que M. Paul Gérin Lajoie.

Le ministre responsable de la société, M. Paul Cosgrove, a déclaré pour sa part qu'il ferait enquête sur l'incident. Il a ajouté que la société du Vieux-Port se devait elle aussi de promouvoir le bilinguisme.

L'affaire a suscité tout émoi à Montréal où le responsable des relations avec la presse de la société, M. Bernard Théoret, a rapidement rédigé un mémo d'excuse à l'intention du ministre Cosgrove. Joint par LA PRESSE, M. Théoret a expliqué que le Groupe d'animation urbaine de Montréal, qui a reçu le contrat pour la préparation du festival, a publié sa publicité en français dans The Gazette, parce que la version anglaise n'était pas encore prête. Il a ajouté que la société du Vieux Port respecte la loi sur les Langues officielles et que toutes ses publications sont en français et en anglais. «C'est l'exception qui justifie la règle» a-t-il expliqué. M. Théoret a conclu en disant que la réputation du Groupe d'animation urbaine en matière de bilinguisme ne saurait être mise en doute, d'autant plus qu'il est présidé par Marie Josée Drouin, et dirigé par l'ancien chef de cabinet de M. Jean-Pierre Goyer, M. Marc Pouliot...



Il y a dans la vie de ces occasions qu'il faut souligner avec tout l'éclat qui s'impose. Occasion telle que demain.

Pourquoi? Parce que c'est demain qu'on lèvera le rideau sur les célébrations, qui dureront tout l'été, du 20e anniversaire de la Place Ville-Marie. Et, heureux hasard, la journée coïncide avec le solstice d'été.

C'est donc avec un plaisir évident que la Place Ville-Marie invite tous les Montréalais – grâce à qui la Place Ville-Marie connaît aujourd'hui son succès retentissant – à participer à une fête en plein air sur sa plaza*, demain de midi à 14 h.

Venez entendre la musique folklorique de La Turlutaine et assister aux manoeuvres militaires de la Compagnie Franche de la Marine. Venez goûter à la tire d'érable de la cabane à sucre. Voyez des échassiers humains, des clowns et des magiciens de la troupe Circus, deux des célèbres Bourgault de Saint-Jean-Port-Joli, sculpteurs sur bois, la danse folklorique du groupe Les gens de mon pays – mais on vous réserve tout de même quelques surprises!

Bref, quelle que soit la fête qu'on ait en tête, la journée promet d'amuser tous les Montréalais, grands et petits!

Soyez donc des nôtres pour célébrer la Place Ville-Marie et le début de l'été. De toute façon, le mot d'ordre, c'est la joie de vivre.

L'heure : de midi à 14 h, le mercredi 23 juin.

L'endroit : plaza* de la Place Ville-Marie.

*(En cas de pluie, la fête se tiendra dans l'entrée principale de l'immeuble de la Banque Royale de la Place Ville-Marie).

Place Ville-Marie Qu'elle est grande pour son âge!

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Règlement négocié et loi nécessaire

Tandis que les spécialistes annonçaient hier la conclusion d'une entente négociée avec le gouvernement, le ministre des Affaires sociales déposait à l'Assemblée nationale un projet de loi ordonnant aux généralistes de reprendre le travail qu'ils avaient interrompu le 17 juin en pleine négociation. À l'heure où ces lignes sont écrites, les députés des deux côtés de la Chambre s'apprêtaient à voter cette mesure d'urgence qui détermine le niveau de rémunération des omnipraticiens jusqu'en juin 1983 et prévoit de lourdes pénalités en cas de contravention. Malgré une certaine grogne dans leurs rangs, il ne fait aucun doute que les médecins visés se soumettront à la volonté de l'Assemblée nationale.

Fallait-il procéder ainsi ou attendre encore, dans l'espoir d'atteindre avec les omnis le règlement négocié avec les spécialistes? Il était devenu impérieux d'agir dès maintenant. Le ministre avait en effet pris l'engagement de légiférer dès que la somme des risques le justifierait. Il a tenu parole et la population n'aurait pas accepté qu'il se dérobe. Les porte-parole de la FMOQ rétorqueront que l'ordre régnait dans les milieux de la santé. Mais ils savent bien que cet ordre-là est bien précaire, qu'il peut s'effondrer à tout moment. La seule existence d'un risque, les indices d'une menace, un climat d'appréhension suffisent à déclencher l'alerte.

Or, au cours du week-end, notamment parmi les personnes âgées, les patients en instance de soins, les malades chroniques, la tension et l'anxiété s'étaient sérieusement manifestées, en même temps qu'on signalait depuis vendredi des problèmes d'engorgement dans les cliniques externes et les salles d'urgence.

Pour éviter le pire, c'est-à-dire le débrayage annoncé des spécialistes dès aujourd'hui, le ministre a fait montre de diligence ces jours derniers et réalisé avec les délégués de la FMSQ un accord que ceux-ci ont fait connaître à la presse hier, sans triomphalisme, mais avec une légitime satisfaction. M. Pierre-Marc Johnson avait adopté une position aussi prudente qu'habile. D'une part, avait-il affirmé, on ne saurait subordonner la nécessité d'une loi d'urgence à la tournure des négociations. D'autre part, le hasard a voulu qu'une entente intervienne avec les spécialistes avant l'échéance du délai qu'il s'était fixé, ce qui faisait éclater un éphémère front commun et isolait les omnis. Aurait-il atteint d'aussi bons résultats avec les deux fédérations sans menace de grève s'il avait consenti à négocier de manière plus systématique en avril ou en mai? L'hypothèse est improbable, compte tenu des facteurs politiques, psychologiques et financiers. L'État ne fait ses ultimes concessions qu'en fin de course parce qu'il n'a pas les moyens de les offrir plus tôt.

Sur les deux grands points qui faisaient l'objet de cette dernière ronde — la rémunération et la présence de médecins en régions éloignées — les spécialistes obtiennent des avantages notables, compte tenu du contexte économique. Le redressement des tarifs, de juin 1982 à juin 1983, sera de 11,4% sans pénalité pour les dépassements de revenus admissibles. D'autre part, les spécialistes renoncent au rattrapage demandé pour les périodes précédant juin 1982. Enfin, ils obtiennent un assouplissement du décret ministériel touchant les tarifs payés aux médecins établis en régions éloignées. En vertu de l'arrangement convenu, le ministre suspendra son décret, spécialité par spécialité, à mesure que les services offerts par ces 19 spécialités deviendront accessibles dans les régions moins nanties. C'est un compromis honorable.

Aux termes de la loi d'urgence, les omnipraticiens recevront des avantages analogues. Ainsi, de juin 1982 à juin 1983, leur revenu brut passera de $80,382 à $91,647. Mais, selon certaines indications, les généralistes seraient les parents pauvres du nouveau régime. Ainsi, les médecins payés à la vacation et rémunérés à salaires seraient avantagés au regard des médecins payés à l'acte, les premiers recevant une hausse de 14%, les autres de 11,3% en moyenne. On ne sait encore quelle entente est prévue pour l'application du décret relatif à la rémunération dans les centres bien pourvus et en régions moins nanties.

Il faut dire que les méthodes de négociations diffèrent sensiblement chez les spécialistes et les omnipraticiens. Les premiers n'ont agité l'épouvantail de la grève que la semaine dernière après avoir discuté discrètement durant plusieurs semaines. La Fédération des généralistes a pratiqué en escalade une stratégie de l'affrontement alors même que ses dirigeants négociaient encore. Leurs demandes, au chapitre de la rémunération, ont paru excessives dès le départ.

Le gouvernement ne pouvait sans se dédire offrir davantage aux médecins du Québec dans les conditions actuelles. Il eût été manifestement injuste, en effet, socialement autant que financièrement, d'accroître beaucoup plus leurs revenus — qui restent en moyenne les plus élevés au Québec — à l'heure même où l'Assemblée vote des lois qui bloquent les salaires dans le secteur public, et au moment où bon nombre de ceux et celles qui exercent d'autres professions perdent leurs emplois, n'ayant pas la sécurité de revenu dont jouissent les médecins.

S'il est permis d'évoquer en ce temps d'épreuves la notion d'exemplarité, c'est aux plus nantis, donc aux médecins que l'on songera spontanément. Car, autant il est vrai que leurs confrères d'Ontario et d'Alberta gagnent maintenant plus qu'eux, autant il se confirme hélas que le Québec est en voie d'appauvrissement dans la tourmente du monde industriel et qu'il compte à présent plus de médecins qu'il ne lui en faudrait.

Mais est-il seulement réaliste de penser que les médecins peuvent et veulent encore témoigner par l'exemple dans une société qui les a si longtemps vénérés? Ils sont maintenant entrés dans une ère nouvelle: ils envisagent le recours à la grève avec la même facilité, la même irresponsabilité que n'importe quel autre groupe de travailleurs. Et les centrales syndicales — l'a-t-on seulement noté — ne s'en formalisent plus...

MICHEL ROY

Les conditions du retour à la paix

Il faut continuer à répéter que l'invasion du Liban par Israël ne saurait se justifier sous aucune considération. D'ailleurs, à mesure que nous parviennent les récits d'attaques contre des innocents auxquelles cette invasion a donné lieu, cette conviction ne fait que s'ancrer. Il n'y a aucune commune mesure entre les atteintes à sa sécurité dont Israël a dit vouloir se venger et l'étendue, justement, de cette vengeance.

Ceci dit, toutefois, il serait irréaliste d'exiger d'Israël qu'il se retire absolument sans condition de ce pays qu'on appelle le Liban. On sait bien que, même si l'on pouvait justifier ce retrait inconditionnel, on n'aurait aucune chance de l'obtenir. Il doit y avoir négociation d'un cessez-le-feu et garanties données que le territoire libanais ne servira plus à l'OLP de rampe de lancement de roquettes, d'obus ou d'autres types de fusées contre le nord d'Israël.

Le problème, c'est que le Liban ne peut agir actuellement comme un État souverain. Il est plus ou moins contrôlé par des forces de l'extérieur, la Syrie et l'OLP, et en proie à des dissensions intérieures profondes. Des parties du pays sont sous contrôle de l'OLP, d'autres sous le contrôle de la Syrie. Il existe, au surplus, à l'intérieur du pays, des factions politiques avec leur propre milice, si bien que même si le Parlement libanais décidait de suivre telle ou telle direction, son armée serait impuissante à l'imposer. L'armée libanaise n'est nullement en mesure de maîtriser ces forces irrégulières qui campent sur son territoire.

Aussi, peut-on tomber d'accord avec le président des États-Unis qui considère que le problème le plus urgent est la mise en place d'un gouvernement fort et indépendant à Beyrouth, un gouvernement qui pourra donner sa parole à Israël et sera en mesure de la faire respecter par l'ensemble de ses habitants.

Le président du Liban, M. Elias Sarkis, semble bien lui-même partager cette opinion puisque, depuis plusieurs jours, il multiplie les démarches pour amener les divers partis politiques de son pays, aussi bien ceux de gauche que ceux du centre et de la droite, à oublier tout ce qui les divise pour constituer un Comité de salut national capable de s'exprimer au nom de tout le peuple libanais.

L'opération n'est pas facile, car l'intervention des Palestiniens et des Syriens a contribué à diviser toujours davantage des Libanais qui l'étaient déjà trop. Aux dernières nouvelles, toutefois, de nombreux indices permettaient d'entretenir un certain optimisme.

Mon confrère Robert Pouliot, dans une dépêche de Beyrouth, parlait hier d'un accord apparemment réalisé entre Libanais et Palestiniens, ce qui signifierait, semble-t-il, que les diverses factions libanaises seraient parvenues à fonctionner à l'intérieur de ce Comité de salut national et à s'entendre sur des positions communes.

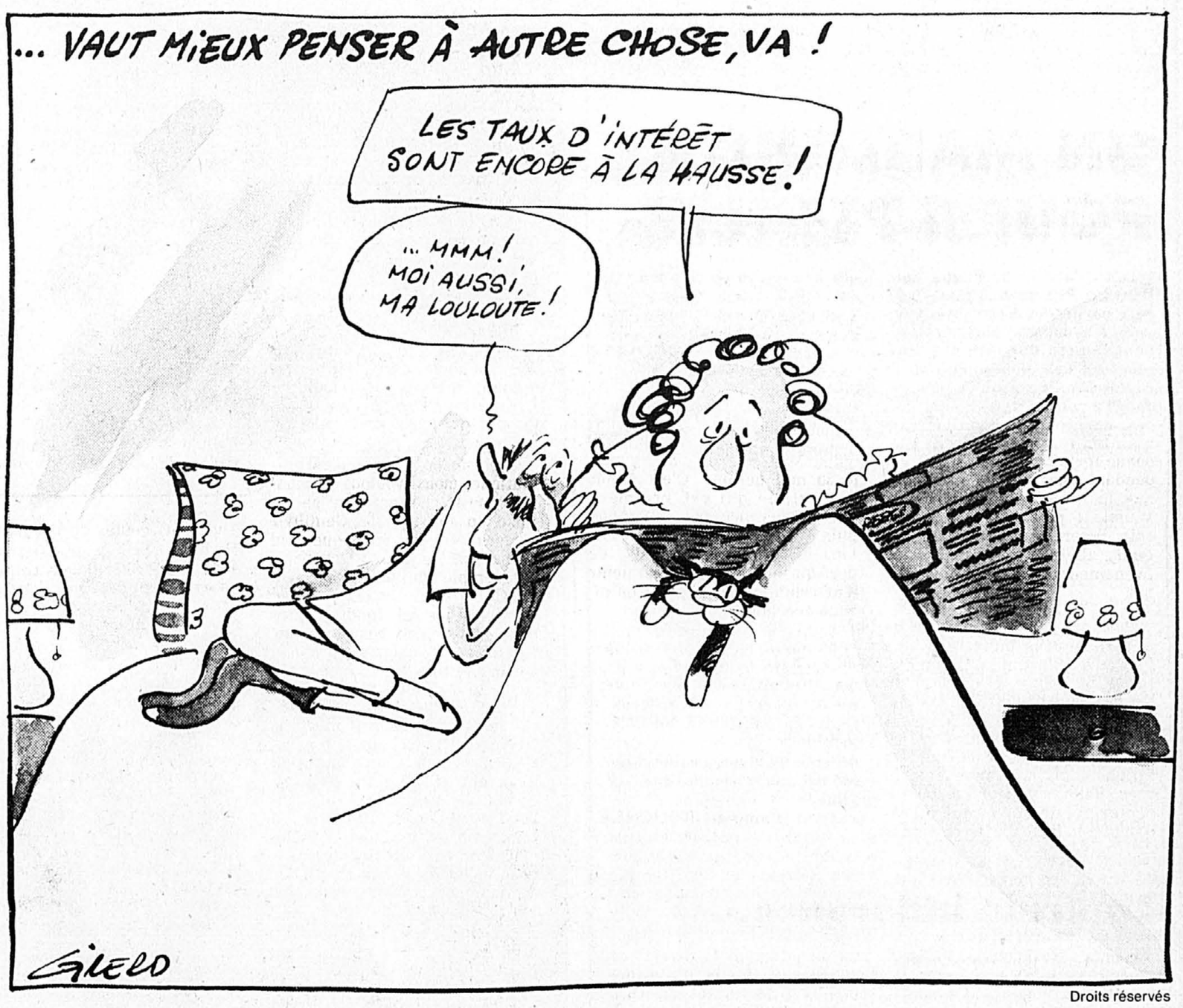
L'accord en question prévoirait regroupement de tous les Palestiniens armés dans les camps de réfugiés en échange d'un retrait des troupes israéliennes des abords de Beyrouth. Le Comité de salut national aurait donc obtenu d'importantes concessions de l'OLP.

Actuellement, la partie ouest de Beyrouth demeure toujours sous contrôle palestinien. Si les hommes de Yasser Arafat déposaient leurs armes et acceptaient d'être confinés dans des camps de simples réfugiés, une armée libanaise enfin renforcée et représentative pourrait prendre la relève et rassurer Israël quant à sa sécurité de ce côté.

Le même Comité de salut national devrait être en mesure, surtout, de solliciter et d'accepter une participation accrue des Casques bleus de l'ONU au maintien de la paix sur son territoire. Les forces actuelles de la FINUL sont, comme on l'a constaté, très insuffisantes.

Mais, encore une fois, ce qu'il faut d'abord réaliser c'est la restauration de la souveraineté libanaise. Ce problème est intimement relié à la solution de la question palestinienne, mais il peut quand même être abordé séparément.

VINCENT PRINCE



Droits réservés

Il est trop tard pour tenter d'asphyxier Einstein!

Albert Einstein, dont une lettre fameuse adressée au président Roosevelt fut à l'origine du projet Manhattan qui devait conduire à la fabrication de la première bombe atomique, était un pacifiste. Le pacifisme le plus pur n'est pas à l'abri des contradictions.

Aussi ne parvient-on pas à s'étonner de ce que la session spéciale de l'ONU sur le désarmement ressemble à une vaste kermesse, où on trouve vraiment de tout, pour tous les goûts. Le premier ministre d'Israël lui-même, qui se fait une spécialité d'ignorer les résolutions des Nations unies le concernant, n'a vu aucune inconvenance à précéder ou à suivre à la même tribune les Reagan, Trudeau, Schmidt et Gromyko.

Par leur qualité tous ces discours seraient bien dignes de figurer dans une collection de morceaux choisis, s'ils ne laissaient pas une forte impression de déjà vu et de déjà entendu. Tels quels, ils résument bien les vues des puissances grandes et moyennes sur l'angoissant problème de l'armement et du désarmement. Tels quels aussi ils sont souvent plus impressionnants par leurs omissions que par leurs affirmations.

C'est ainsi que le président Reagan a omis de répondre à M. Gromyko, qui, au nom de l'URSS, s'engage à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire.

La contradiction n'épargne pas la position américaine. Nos amis et protecteurs (le Canada doit sa sécurité au bouclier américain) laissent souvent l'impression de ne croire ni à l'utilité de s'armer ni à la possibilité de désarmer.

D'un côté, ils diront qu'ils ne pensent pas à la guerre nucléaire, car ils estiment qu'ils ne pourraient pas la gagner. Alors, à quoi bon s'armer quand les arsenaux regorgent déjà de gadgets? D'un autre côté, ils diront, comme vient de le faire M. Haig, à la suite du discours du délégué russe, que l'URSS ne fait pas suivre d'actes concrets ses belles phrases sur le désarmement. Dans ces conditions, pourquoi participer à de longues et ennuyeuses sessions sur le désarmement, voire à des négociations, à Genève ou ailleurs?

M. Trudeau a parlé du sujet avec modestie, avec cette modestie qui sied si bien à une puissance qui n'est pas une grande puissance. «Il serait injuste, dit-il, que notre assemblée se mette à distribuer les blâmes face à cet échec (non-ratification de SALT II). Je demeure convaincu que les deux superpuissances veulent fermement écarter la menace d'un affrontement nucléaire.» Voilà qui ne fera de peine à personne.

Plus loin, dans son discours, le premier ministre aura de bonnes paroles pour les pays membres du pacte de Varsovie, qu'il croit capables de négocier «de bonne foi». Mais, du même souffle, il les prévient qu'ils «auraient tort de supposer que les manifestations publiques (en faveur du désarmement) affaibliront notre position de négociation». Il resterait tout de même à expliquer pourquoi M. Reagan est enclin à plus de souplesse depuis que les rues des grandes métropoles (dont New York) sont envahies par les partisans du désarmement...

Le premier ministre du Canada est, lui aussi, capable d'omissions. Sans doute n'a-t-il pas jugé indispensable, devant un forum international, d'expliquer pourquoi le rapport de son comité parlementaire sur le désarmement n'a pas recueilli l'unanimité.

Mais quelle chancellerie ignore que le Canada est intégriste en paroles et laxiste en actes, que si son premier ministre veut «couper l'oxygène qui nourrit la course aux armements», son gouvernement, par ailleurs, ne semble voir aucun inconvénient à ouvrir les vastes étendues de l'Alberta et de la Saskatchewan aux essais des missiles américains Cruise.

Plusieurs semaines avant son discours aux Nations unies, M. Trudeau avait expliqué les contradictions de la politique canadienne par les devoirs que dicte notre appartenance à l'OTAN. Malheureux, le Canada, au sein de l'OTAN? Il ne serait pas plus heureux hors de l'alliance.

GUY CORMIER

DANS LA PRESSE ANGLOPHONE

La ligne dure

Au moment où chacun, y compris les syndicalistes, doit subir les frustrations économiques et sociales d'une récession, il semble que les chefs syndicaux pourraient trouver mieux à offrir qu'une dogmatique irritation.

Lors de sa conférence annuelle, le Congrès du Travail du Canada (CTC) a claironné la nécessité de combattre les concessions salariales «jusqu'au bout», et cela, si on en croit le président de l'organisation M. Dennis McDermott, même si cela doit entraîner pour ses membres la perte de leur emploi.

Cette affirmation va jusqu'à menacer d'ostraciser les unités syndicales qui vont à l'encontre de la politique du CTC, qui consiste à rejeter tout gel ou toute réduction de salaires.

Cette attitude... illustre bien l'atmosphère déplorable qui domine les rapports entre le patronat et les syndicats, au Canada actuellement. Des années de suspicions refoulées semblent avoir obscurci la pensée de certains des chefs syndicaux. Ils ne songent plus désormais à sauver des emplois, mais plutôt à augmenter leur part du gâteau. Mais à quoi servira une part plus grande du gâteau s'il n'y a plus d'emplois?...

The Edmonton Journal

Les Canadiens viennent en tête

Avant la tenue du sommet économique de Versailles, l'hebdomadaire français *Paris-Match* a publié les résultats de sondages effectués dans les sept pays participants, pour évaluer la popularité dans chaque pays des autres nations qui assistaient à la conférence.

Le Canada a été choisi à l'unanimité comme le pays dans lequel les citoyens ont le meilleur niveau de vie, tandis que tous, à l'exception des Japonais, ont choisi les Canadiens comme étant ceux qui inspirent la plus grande confiance. Les Japonais ont opté pour les Américains...

Compte tenu du sondage de *Paris-Match*, jetons un coup d'oeil sur certains des aspects du Canada qui viennent en premier lieu dans l'esprit des autres.

La liberté politique dont jouissent les Canadiens est certainement un avantage appréciable, de l'avis de n'importe qui... Cette même liberté existe aussi dans les autres pays, mais il semble que le Canada soit perçu comme un des premiers sur la liste. (...)

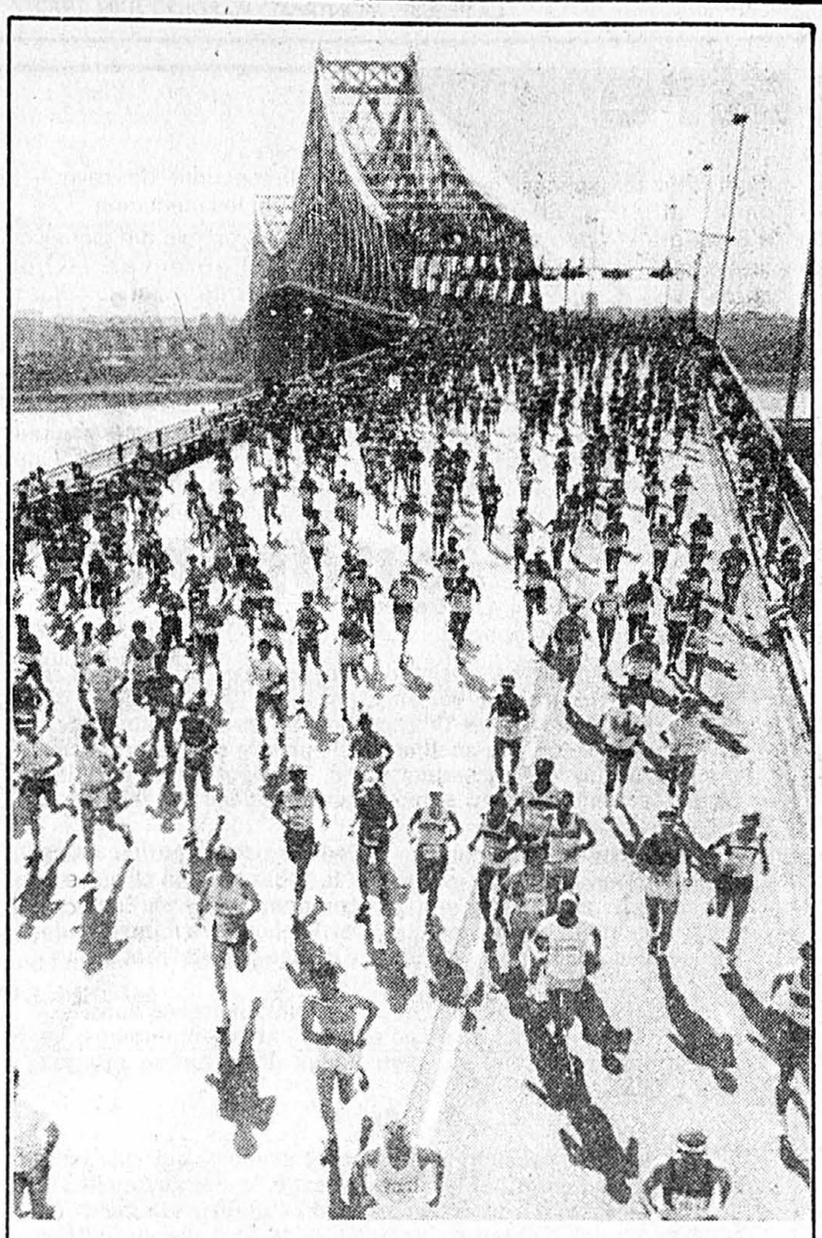
Toronto et Montréal sont célèbres internationalement pour leur propreté et leur atmosphère cosmopolitaine, et bien que nous soyons portés à prendre ces villes pour acquises, elles offrent un modèle de métropole moderne qui fait l'envie des autres. (...)

Les Canadiens devraient être moins pessimistes et considérer leur pays de manière plus positive, tout comme les autres pays considèrent le Canada.

The Stratford Beacon Herald

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, MARDI 22 JUIN 1982



UN MARATHON POUR TOTONS?

Selon l'article de Foglia paru dans **La Presse** du 3 juin, je ferais partie des 9,000 joyeux totons. J'avoue que plusieurs coureurs auraient avantage à repenser leur philosophie de la course à pied puisqu'ils ont tendance à oublier trop vite que l'un des buts premiers devrait être de maintenir **agréablement** une bonne forme physique. Il est cependant aberrant de prétendre que la majorité des coureurs voulaient prouver quoi que ce soit; il serait plus juste de dire qu'ils allaient **participer** à un événement de calibre international.

Pour ma part, j'ai mis plus de quatre heures pour terminer l'épreuve. N'ayant pu la compléter à la course à cause d'un tendon récalcitrant, j'ai marché quelques kilomètres, ménageant mes forces pour les derniers 400 mètres que j'ai fait en courant, fatigué mais le sourire aux lèvres. Voilà comment j'ai tenu à remercier les gens qui attendaient à la ligne d'arrivée depuis des heures, en plein soleil et ils me l'ont bien rendu.

Quant à cet hurluberlu de Foglia qui s'imagine pouvoir courir une telle distance sans même s'entraîner une seule fois et, qui plus est, sans s'arrêter de fumer, il fait tout simplement figure d'imbécile heureux. Il ne se contrôle pas mieux que les coureurs qui se sont épuisés par orgueuil le 30 mai dernier. C'est plutôt son article qui est vraiment d'une indécence peu commune puisqu'il salit du même coup tous les efforts de milliers de gens qui ont à coeur de maintenir leur condition physique à un niveau acceptable.

Quand on veut améliorer une situation maladive, on s'abstient de détruire tout ce qu'il y a de bon. On s'attaque au mal directement; mais, par-dessus tout, il faut être suffisamment intelligent pour apporter des solutions de rechange convenables. Finalement, qui est le plus toton, Foglia?

Jean-Guy BOUCHER,
Otterburn Park

La vraie indécence...

Quand tu étales sans pudeur devant les 500,000 lecteurs de **La Presse,** tes lubies, tes déboires et tes histoires de coeur, est-ce que tu ne la frôles pas, toi, la vraie indécence? Et ne pourrait-on pas, à ce sujet, de la même manière, te demander, par la présente, de régler une fois pour toutes ton problème très personnel avec les femmes dans l'intimité de ton foyer et de cesser, par la même occasion, de nous achaler avec ta chatte Simone?

Dis-donc, Pierre Foglia, faut-il condamner la liberté quand, lassée de toujours parader sous le déguisement d'une fausse majesté qui ne mystifie que les esthètes béats, elle laisse entrevoir ses rides, ses varices, sa bedaine, faut-il l'interdire quand elle se crispe et serre les dents à l'effort, parce qu'enfin elle se montre sous son vrai jour, vulnérable et fragile?

Quand on exerce le métier d'écrivain, j'imagine qu'on finit par connaître le poids des mots. Où est-ce que tu t'en vas avec tes 12,000 moutons, tes 9,000 suppliciés. Montre-nous les carcasses! Où sont les cadavres?

Depuis le temps que tu nous en parles, que tu le côtoies, tu devrais pourtant savoir que le ridicule tue seulement ceux qui le prennent au sérieux. Alors, au prochain marathon de Montréal, au lieu de bouder bêtement dans ton coin de page de journal, le dos tourné au monde, viens-donc lâcher un peu ton fou avec nous autres sur le pont Jacques-Cartier, dans les rues de la ville. 42 kilomètres, dans ce long pays incertain qu'on appelle le Québec, c'est un bien petit bout de chemin. Avec tes grands pieds, tu devrais pouvoir arpenter ça en moins de cinq heures. Peut-être même quatre et demie, si le fond de l'air est frais!

Je t'assure, c'est moins dangereux, moins souffrant et surtout moins long qu'un mal de dent. J'te paye les cigarettes, après.

Jean-Claude BOURBONNAIS,
Montréal

Le Québec nucléaire, un choix critique

Le réacteur nucléaire de la centrale Gentilly-2 démarrera au début de juillet prochain et il atteindra l'étape de criticité en septembre. La production d'électricité commencera vers la fin de 1982. Le chargement de combustible a déjà été fait. Tout est prêt.

Comme d'habitude, le peuple du Québec n'a pas eu droit au chapitre. La mise en marche du réacteur nucléaire est considérée comme allant de soi, comme s'il n'existait aucune autre possibilité. Pourtant, en Autriche, on a vu la population, il n'y a pas si longtemps, voter à 51% pour que le premier réacteur nucléaire reste inopérant et ce, malgré le fait qu'il soit déjà construit. Ici au Québec, aucune consultation publique n'a été prévue sur la mise en opération de Gentilly-2.

Le 14 mai dernier, Hydro-Québec a admis par la voix de M. Joseph Bourbeau que le nucléaire ne serait pas une source d'énergie avantageuse économiquement d'ici la fin du siècle et qu'il n'était pas question de répéter l'aventure de Gentilly-2 dont le coût final dépassera d'un milliard l'estimé originel. Néanmoins, Hydro-Québec argumente que la centrale Gentilly-2 lui assurera un minimum d'expertise dans le nucléaire et qu'après avoir tant investi, on ne pouvait se permettre d'attendre plus longtemps la mise en opération.

Dans la foulée d'une telle logique, on pourrait aussi conclure que les USA et l'URSS n'ont pas le choix et qu'après avoir dépensé des milliards pour fabriquer des armes atomiques, il serait dommage de ne pas s'en servir. Mais l'absurdité de cet argument saute aux yeux, car le coût humain et matériel venant de l'utilisation de ces armes serait infiniment supérieur à celui de leur construction.

Dans un domaine moins dramatique, nous voulons démontrer que le coût entraîné par la mise en marche de Gentilly-2 risque d'être plus élevé que celui de sa construction. Nous avons un exemple qui illustre bien ceci en Gentilly-1. Cette centrale citron draine les fonds publics depuis plus de dix ans sans avoir à date apporté quoi que ce soit au Québec. Un autre exemple est celui du réacteur nucléaire de Three Mile Island. Il a produit de l'électricité pendant environ trois mois et voici que la réparation du réacteur endommagé a déjà coûté 300 $ millions et qu'elle dépassera probablement les 2 $ milliards. Les propriétaires sont au bord de la faillite et il leur en aurait coûté beaucoup moins de ne jamais mettre ce réacteur en opération même une fois construit.

L'accident de Three Mile Island est techniquement connu comme le bris d'un petit tuyau du système de refroidissement. Selon les concepteurs, la probabilité qu'un tel accident arrive à Gentilly-2 pendant les 30 ans de vie du réacteur est plus que de 1 sur 4. Face à ceci, Hydro-Québec est couvert par une assurance de 300 $ milions: à peine de quoi payer la réserve d'eau lourde qui serait perdue, mais insuffisamment pour réparer les dégâts et nettoyer la centrale. Des accidents plus graves peuvent survenir qui contamineraient des espaces importants. Les Québécois ne peuvent se couvrir d'assurances pour de telles éventualités. Chaque propriétaire a sur son assurance une clause qui exclut les dommages causés par la contamination radioactive.

Notre argument est celui-ci: pourquoi les Québécois devraient-ils accepter les risques de l'opération de réacteur? Est-ce que l'erreur de jugement faite par Hydro-Québec au moment de rendre la décison de construire est une raison suffisante? Et puisque les Québécois ont à prendre les risques liés à l'opération de ce réacteur, n'ont-ils pas droit à un débat ouvert sur la question avant que la licence d'opérer ne soit accordée à Gentilly-2?

Le gouvernement du Québec s'est depuis longtemps engagé à ce qu'un débat public sur l'énergie nucléaire soit tenu. Il a même déclaré un moratoire en 1977, moratoire «qu'il n'est pas question de lever pour plusieurs années à venir», a déclaré le ministre Yves Duhaime le 12 mai 1982. La construction de Gentilly-2 s'est cependant continuée pendant ce temps et Hydro-Québec prépare la mise en opératrion sans que les pour et les contre aient apporté leurs arguments. La décision de mettre en marche le réacteur nucléaire de Gentilly-2 est essentiellement politique et elle ne doit pas être laissée aux mains des ingénieurs et des bureaucrates qui ont bâti la centrale.

Certes, ne pas opérer Gentilly-2 va nous coûter de l'argent et Hydro-Québec comme les gouvernants et les citoyens trouvent qu'on a assez dépensé. Il est possible cependant qu'il nous en coûte davantage du fait de la mise en opération et ce, qu'il survienne ou non un accident.

Considérons, par exemple, les coûts liés à la disposition des déchets radioactifs en provenance de Gentilly-2. Personne ne sait jusqu'où ça peut aller. Si l'Ontario refusait d'accepter les déchets en provenance d'un réacteur québécois, le Québec serait obligé d'aménager son propre site d'enfouissement sécuritaire et ce, au coût d'un milliard ou plus. Et si les relations entre Québec et Ottawa continuent de se détériorer, le Québec peut devoir reprendre à son compte toute la recherche sur cette question d'enfouissement des déchets radioactifs.

Parmi les coûts d'un réacteur nucléaire, il faut aussi compter ceux de son démantèlement et de son vieillissement prématuré. Le démantèlement et la garde des restes radioactifs risquent d'être aussi coûteux que ceux de la construction. Quant au vieillissement prématuré, il faut bien l'envisager. Car si le réacteur a été pensé comme un investissement devant rapporter pendant 30 ans et qu'après 10 ou 15 ans de fonctionnement, on doive le fermer parce que devenu non sécuritaire, ce sont d'autres coûts qui interviennent. Plusieurs centrales nucléaires américaines en sont actuellement à ce stade.

Ce n'est un secret pour personne que l'industrie nucléaire canadienne est au bord de la faillite. Dans ce contexte, il est tout à fait réaliste de poser la question du coût de l'entretien du réacteur au cas où, après la faillite, des pièces feraient défaut et l'expertise deviendrait rare.

Une autre inconnue, c'est le prix de l'uranium naturel et la certitude d'approvisionnement. Dernièrement, M. Amyot, vice-président de Energie Atomique du Canada Ltée, a admis qu'on risquait de manquer d'uranium dès le début du 21e siècle et qu'on devrait aller vers le plutonium ou vers les combustibles artificiels. C'est donc dire que le coût de l'uranium risque d'être marqué par la rareté et que la centrale Gentilly-2 risque d'être démodée avant la fin de sa vie de 30 ans.

Le bilan de cet examen sommaire nous amène à la question: ne vaut-il pas mieux laisser Gentilly-2 inopérante plutôt que de la mettre en opération? Notre conclusion c'est qu'il en coûtera moins cher d'en faire un musée que de l'opérer même si l'on doit déplorer là une perte sèche énorme.

Sur la base de ces données économiques, nous faisons appel à nos concitoyens pour qu'ils demandent que Gentilly-2 ne soit pas mise en marche sans qu'au minimum un examen plus approfondi n'ait été poussé et sans qu'un débat public n'ait été tenu.

Plus importants que les coûts financiers, n'oublions pas le coût en vies humaines. On a découvert récemment chez les hommes qui ont été exposés à la radiation à Chalk River dans les années 50, un taux de cancer 6 fois plus élevé que la normale. Pourtant, ils n'ont été exposés qu'à la norme «acceptable pour les travailleurs du secteur atomique». En 1979, le syndicat américain des travailleurs unis de l'uranium au Canada déclarait:

«La recherche du pouvoir nucléaire a déjà coûté un prix inacceptable en termes de santé et de vies de nos mineurs de l'uranium.»

La population est elle aussi exposée à la radioactivité provenant des sites miniers et des centrales nucléaires. Le réacteur de Gentilly-2 produira 30 fois plus de tritium (hydrogène radioactif) et 20 fois plus de carbone-14 (aussi radioactif) qu'un réacteur américain de même taille fonctionnant à l'eau légère. Ces substances radioactives vont être au fil des opérations de routine rejetées dans l'environnement sous forme d'eau et de dioxyde de carbone. A la différence des autres particules radioactives, le tritium et le carbone-14 peuvent être directement incorporés par l'ADN des cellules vivantes, pouvant ainsi causer sur une large échelle des dommages au potentiel génétique. Un comité de la législature ontarienne a recommandé que des études d'urgence soient entreprises pour déterminer les effets biologiques à long terme de ces contaminations radioactives.

Les expériences en laboratoire ont confirmé que le tritium donné à une souris enceinte va traverser le placenta vers le foetus. Le tritium a causé des mutations mortelles et d'autres non mortelles aussi bien que des déformités chez les embryons, sans qu'aucun seuil sécuritaire n'ait été établi pour parer à de tels effets.

Bien sûr, dans l'éventualité d'un accident nucléaire, l'exposition à la radioactivité sera plus immédiate. Les jeunes enfants et les embryons sont les plus touchés. Est-ce que les mères de Trois-Rivières et de la région ont été assez renseignées pour passer au lait en poudre en cas d'accident nucléaire en sorte que leurs enfants ne reçoivent pas d'iode radioacatif dans leur corps? Est-ce que les parents et les enseignants de la région savent, pour protéger leurs personnes et jusqu'à un certain point leurs enfants, comment obtenir et utiliser contre cet iode les comprimés de potassium? Est-ce que les médecins et les infirmières de la région savent comment traiter les patients contaminés par la radioactivité?

De telles questions ne peuvent rester sans réponse et nous invitons la population à demander qu'une enquête publique soit faite sur tous ces points. Que des commissions indépendantes de l'industrie nucléaire et d'Hydro-Québec puissent éclairer le public, commissions formées de biologistes, de physiciens, de médecins, d'environnementalistes... Nous avons le droit de savoir avant que la décision d'opérer Gentilly-2 ne soit prise et surtout avant que l'irréparable ne soit accompli.

A court terme, c'est-à-dire pour 5 ou 10 ans, on y gagne à opérer Gentilly-2 le plus tôt possible. A moyen terme (10 à 15 ans) et à long terme (15 ans et plus), nous sommes certainement perdants et nos enfants le seront aussi. Ils auront à faire face à une pollution coûteuse, à un démantèlement improductif et peut-être à des pots cassés qui vont requérir d'eux beaucoup d'énergies. Soyons responsables, sachons reconnaître l'erreur monumentale qu'a été la construction de Gentilly-2 et n'allons pas plus loin.

Mettre en marche Gentilly-2, c'est aussi encourager l'industrie nucléaire canadienne qui sème ses CANDU à travers le monde et qui contribue d'une façon irresponsable à la prolifération des armes nucléaires.

Roger JULIEN,
Paul BERLEUR,
Jacques BOUCHER,
Jean-Guy VAILLANCOURT,
pour Alliance Tournesol (Mtl).

Gordon EDWARDS,
pour le Regroupement pour la surveillance du nucléaire.

Des affirmations farfelues

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat sur le nucléaire lancé dans vos colonnes par une lettre intitulée «L'électricité et le nucléaire» (LA PRESSE, 6 mai 1982), suivi par une réponse (LA PRESSE, 21 mai 1982). Mais c'est la réplique de M. Julien publiée le 2 juin 1982 qui me donne l'envie de prendre la plume.

En effet les affirmations de M. Julien sont si farfelues qu'une mise au point s'impose.

Dès le début M. Julien nous envoie une monumentale: l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est née de la nécessité des E.-U. d'assurer des emplois à 640,000 spécialistes de l'industrie militaire atomique menacés de tomber en chômage. Mais comme cette industrie n'a jamais cessé de fonctionner, de quels chômeurs parle-t-on? Et puis la Suisse, l'Espagne, la Finlande, la Hongrie, la Hollande pour ne nommer que quelques-uns des 26 autres pays qui ont des réacteurs nucléaires, eux aussi avaient des spécialistes militaires atomiques à placer? La réalité est que le nucléaire offre l'accès à une production d'énergie sûre, peu coûteuse, et ayant moins d'impact nocif sur la vie humaine, ce dont 19 pays autres que ceux sus-mentionnés sont conscients, ayant commandé ou planifié ces mêmes réacteurs nucléaires.

Dans un autre paragraphe M. Julien nous apprend que les réacteurs nucléaires ont été conçus pour produire «des éléments solides, liquides et gazeux tous plus radioactifs les uns que les autres». Cet éclair de génie nous permet de comprendre, enfin, pourquoi on a inventé l'automobile: mais pour avoir des gaz toxiques d'échappement, voyons!

Ces deux échantillons (parmi tant d'autres dont la réfutation demanderait trop d'espace) de la «sagesse» de M. Julien prouvent que son ignorance en matière scientifique et économique n'a d'égal que sa propension à pousser des cris hystériques devant une technologie qui dépasse son entendement. Heureusement, les lecteurs de LA PRESSE et avec eux le public en général sont assez intelligents pour distinguer entre une superstition démagogique et la réalité factuelle.

Pierre IONESCO
Montréal

Il Trovatore: surtout à cause des décors

L'Opéra de Montréal
Place des Arts
Montréal

Monsieur,

L'Opéra de Montréal présente ce mois-ci une production qui, nous le souhaitons ardemment, sera la dernière à nous décevoir. Nous en mettre plein la vue ne suffit plus. Car à quoi servent les plus merveilleux décors, les plus somptueux costumes et la meilleure mise en scène si, en définitive, le chant, l'art vocal, l'âme ne s'y trouvent pas?

Il Trovatore illustre ce propos. Sans resservir l'éternel argument du coût d'un billet (argument pourtant primordial), osons dire que l'Opéra de Montréal n'offre en échange qu'une scénographie remarquable.

Monsieur Osnald devrait frémir de se voir desservir aussi habilement puisque, et voilà le véritable problème, l'Opéra de Montréal et, particulièrement, son directeur artistique, monsieur Jean-Paul Jeannotte, ont foiré magistralement au chapitre des chanteurs. Après deux saisons, plus aucune excuse n'est possible.

Nous sommes un public en or sevré d'opéra. Mais, de grâce, qu'on en finisse; qu'on cesse d'abuser de notre bonne foi. Que monsieur Jeannotte apprenne enfin que nous ne sommes pas un public agricole et que, dorénavant, nous exigeons des voix. Sinon, il deviendra scandaleux d'oser parler du «prestige» de l'Opéra de Montréal et son directeur, monsieur Jeannotte, sera le premier à en rougir. Car ici, la critique n'est plus à blâmer. Ce n'est pas elle qui compose la distribution des rôles.

Nous étions à l'Opéra du Maine l'été dernier; nous y avons entendu un Fidelio étonnant dont la pauvre mise en scène ne nous fera jamais oublier la haute qualité des voix. C'est le seul argument valable à notre avis: qu'on pense d'abord à engager des chanteurs qui ont de la voix avant de créer un environnement. Le plus somptueux écrin ne rehausse jamais un bijou de pacotille. Mais un diamant brille dans la pénombre.

Si l'on excepte *l'Elisir d'Amore*, la saison qui s'achève aura été marquée par des succès mitigés. Il est plus que temps que l'Opéra de Montréal tâte le pouls de son public car la prochaine saison il s'attaque à des oeuvres qui exigent des artistes de premier plan. C'est dans la crainte que nous avons renouvelé notre abonnement: l'Opéra de Montréal est devenu un coup de dés.

Daniel DUTIL
Québec

N.B.

- *Priorité est accordée dans cette page aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est recommandée.*
- *Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone.*
- *LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrits ou autres documents non publiés.*
- *L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.*
- *Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible.*
- *Si possible écrire à la machine, à double interligne.*
- *Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune libre», LA PRESSE, C.P. 4200, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.*

la presse

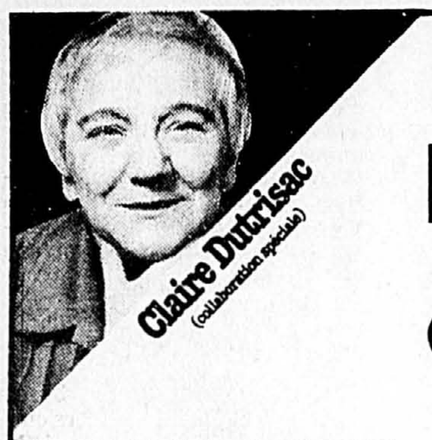
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également reservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert de 7h à 18h (samedi: 8h30 à 13h)		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITÉ

LA PRESSE, MONTRÉAL, MARDI 22 JUIN 1982



Claire Dutrisac
(collaboration spéciale)

LA SANTÉ MENTALE DU TROISIÈME ÂGE

Le manque d'humanité de nos institutions

NDLR — LA PRESSE poursuit aujourd'hui la publication d'une série de quatre articles de Claire Dutrisac sur «Les personnes âgées et la santé mentale». Ces textes ont été préparés à partir du rapport d'un groupe de travail du ministère des Affaires sociales du Québec.

—3—

Le quatrième chapitre de ce rapport substantiel sur une politique de prévention en santé mentale, à l'intention des personnes âgées, commence par une pensée pleine d'humanité: «Même sévèrement handicapé, l'être humain garde l'espoir d'une amélioration de son état. Lui enlever cet espoir, c'est le tuer.»

L'hypothèse de base repose sur le postulat suivant: si on évite que les séquelles d'une maladie s'accentuent, cela diminue les préjudices pour la personne affectée et pour **son entourage**». (C'est moi qui souligne.)

Au fond, la prévention tertiaire cherche à prévenir le pire. Dans plusieurs cas, souligne le rapport, l'incidence de suicide qui est plus grande chez les personnes âgées, n'est pas étrangère à la perte d'espoir d'une amélioration possible.

Or, beaucoup de centres d'accueil (CA) et même de centres hospitaliers de soins prolongés (CHSP) n'ont pas de politique de réadaptation «et ceci tue l'espoir de nombreuses personnes âgées. De plus, cela mine l'enthousiasme d'un grand nombre de soignants...» Et c'est la fuite dans le monde du délire de la persécution ou de la mégalomanie. Car à l'intérieur d'un groupe, le comportement d'un individu est fortement déterminé par les attitudes et les forces sociales qui y prévalent. «On a l'impression, lit-on dans le rapport, que l'idée majeure qui imprègne l'approche de certaines institutions est: «Aujourd'hui pire qu'hier et demain pire qu'aujourd'hui»! Dans de tels lieux, l'angoisse et la hantise règnent.

Le manque d'humanité

On a déjà dénoncé l'insuffisance des services de soins à domicile. Cette carence exerce une forte pression sur les personnes âgées (et sur leur famille) pour qu'elles aillent en institution de soins prolongés. CA ou CHSP, «ces endroits ne sont pas les lieux paradisiaques imaginés et tant attendus. En effet, la réglementation en vigueur y est trop rigide. Dans certaines résidences, une personne âgée se voit assigner une table à quatre, à la salle à manger. Elle devra y demeurer, année après année, avec toujours les mêmes partenaires, même si elles se détestent. On pourrait citer d'autres contraintes inhumaines. D'ailleurs, les réglementations sont souvent faites pour faciliter le travail du personnel et non pour le bien-être des bénéficiaires.

«Les activités sont infantilisantes et parfois les liens humains entre les bénéficiaires et le personnel sont trop souvent sous-tendus d'hostilité.» Pourtant, beaucoup d'individus s'y retrouvent alors que leur place n'est pas là. Ils ont vendu leur liberté pour un plat de lentilles, pour leur sécurité. Mais ils sont pris.

Les institutions sont de trop grandes dimensions. «Les grands ensembles perdent souvent leur côté humain et la promiscuité devient le moteur d'une grande agressivité.» On les a bâties dans des lieux géographiques coupés de toute vie, au bord d'une rivière ou en des sites fastueux. Leur éloignement empêche ainsi très souvent les personnes âgées d'aller au centre d'achat, à la banque ou à la messe à pied. On pallie l'isolement par l'installation de petis magasins, de petits comptoirs bancaires, etc. Ou on organise un moyen de transport dont les bénéficiaires demeurent dépendants.

Une suggestion à retenir

Le rapport fait une suggestion à retenir à tout prix! «Les réglementations dans les centres d'accueil et dans les hôpitaux de soins à long terme, résidences et foyers privés et publics devraient être surveillées par un organisme autonome, améliorés constamment pour les rendre plus compatibles avec le respect humain, et surtout être entérinées par les bénéficiaires eux-mêmes.»

Le rapport résume ainsi les défauts des établissements: 1) des institutions de trop grandes dimensions; 2) des institutions coupées du tissu social dans un système autarctique (qui se suffit à lui-même); 3) des réglementations contraignantes; 4) une surmédication; 5) un personnel insuffisamment formé et valorisé.

L'institution idéale? De petite dimension, intégrée au tissu social, régie par une réglementation libérale et élaborée par les bénéficiaires, favorisant les tentatives d'autonomie et valorisant le travvail du personnel.

Ce chapitre se termine par 18 recommandations, toutes fort intéressantes et pertinentes. Entre autres, car je ne puis les citer toutes: stimuler l'intérêt des soignants en diversifiant leurs contacts avec les personnes âgées, i.e. qu'un soignant ne soit pas toujours avec les plus malades mais qu'il y ait mobilité; favoriser les lieux de socialisation dans les institutions destinées aux personnes âgées, tels que brasserie, casse-croûte, etc.; s'assurer que les services de loisirs et d'ergothérapie dans les institutions de soins prolongés s'occupent, en priorité, des patients les plus repliés sur eux-mêmes; favoriser la participation des bénéficiaires à la gestion des sommes allouées aux patients en curatelle, etc.

Deux recommandations audacieuses

Le rapport soumet deux recommandations qui pourraient bien faire grincer des dents plusieurs bénéficiaires de centres d'accueil. Vous en jugerez. La recommandation 66 propose de «réévaluer systématiquement l'état des personnes âgées en institution après six mois, afin de vérifier le bien-fondé de leur présence dans de telles institutions ou de les diriger vers des structures moins lourdes».

Celle qui suit dit: «Etablir à l'intérieur même des CA, CHSP des plans d'intervention pour sortir le maximum de personnes âgées de ces institutions et les intégrer dans le réseau de maintien à domicile.» Il s'agira donc, parfois, d'une seconde transplantation en certains cas. Et d'autres, la personne a vendu tous ses biens et n'a plus de logement. Il se peut que ce «déménagement» (le mot est de moi) soit bien accueilli par le malade. Par la famille? Il y a là matière à ample réflexion et à consultation, même si ces suggestions tendent, au fond, à l'humanisation des soins.

DEMAIN:
Une voie vers l'humain pour tous les hommes.

LES DESSOUS DU DÉNEIGEMENT À MONTRÉAL

Passant outre à un avis juridique, Montréal doit payer $35,000 de plus

—3—

Le 16 mai 1979, deux mois après la fin de l'hiver, le Comité exécutif de la Ville de Montréal a dû entériner une irrégularité qui avait été commise par la direction du service de la Voie publique au début de l'hiver 78-79 en faveur de deux entrepreneurs en déneigement, Legault & Touchette Inc. et L.A. Hébert Ltée.

MICHEL GIRARD ET YVON LABERGE

Cette irrégularité a rapporté aux deux entrepreneurs environ $35,000 de plus que ce que la Ville devait normalement leur offrir.

Le service de la Voie publique, avant même d'en obtenir l'autorisation du Comité exécutif, avait convenu en septembre 1978 de porter de $6 à $9 le voyage la prime pour le transport de la neige à un nouveau lieu de dépôt.

Dans un avis juridique au comité exécutif, le premier mai 1979, l'avocat en chef de la Ville, Me Jean Péloquin, écrit que «cette façon de calculer est contraire à l'esprit du cahier des charges et à la volonté du comité exécutif qui a approuvé ledit cahier des charges».

Mais le comité exécutif ayant été placé devant un fait accompli, Me Péloquin conclut qu'«il est maintenant très difficile de négocier une nouvelle entente avec ces entrepreneurs». Ces derniers «pourraient refuser de négocier, ce qui obligerait la Ville à conserver l'ancien lieu de dépôt ou, si la Ville déplace le lieu de dépôt, elle pourrait être poursuivie en dommages-intérêts».

Les détails de l'entente

Pour l'hiver 78-79, les deux entrepreneurs ont fait, selon les estimations du service de la Voie publique, un total de 11,500 voyages de neige, ce qui leur a donné $103,500 en prime (à $9 le voyage) au lieu de $69,000 (à $6 le voyage). De là l'écart de $34,500 pour la seule saison de 1978-79.

L'entente visait également les deux saisons suivantes, mais ces deux hivers ont été marqués par une faible précipitation de neige.

Pour en arriver à cette prime de $9 le voyage, le service de la Voie publique s'est servi d'une clause du cahier des charges qui stipule que lorsqu'elle change de lieu de dépôt, la Ville offre aux entrepreneurs une compensation financière équivalente à $3 le kilomètre séparant le lieu de déneigement de celui du nouveau dépôt. Le kilométrage doit être calculé en ligne droite entre les deux points.

Pour les deux contrats en cause, la distance calculée en ligne droite n'était que de 2 kilomètres. Pour justifier l'offre de $9, le service de la Voie publique a appliqué le taux de $3 le kilomètre, mais selon une ligne brisée entre les deux points, laquelle ligne équivalait à 3 kilomètres. C'est ce qui contrevient au cahier des charges, selon l'avocat en chef.

La direction du service de la Voie publique expliquait pour sa part que la mesure de distance en ligne droite (prévu dans le cahier des charges) était «irréaliste» et non conforme aux dépenses à être encourues par les entrepreneurs. Sans l'ajout de ce $3, la direction du service soutenait que les deux entrepreneurs auraient refusé de changer de lieu de dépôt de neige.

Dans son avis, Me Péloquin soutient que cette affirmation du service de la Voie publique «ne saurait être retenue puisqu'il s'agit d'une règle uniforme imposée dans tous les contrats».

Au départ, la Ville avait intérêt à changer le lieu de dépôt puisque cela lui permettait d'économiser environ $95,000 sur les dépenses occasionnées par l'opération de l'ancien lieu de dépôt.

Mais la somme de $35,000 versée aux entrepreneurs a ramené cette économie à $60,000.

DEMAIN: «On ne veut pas que ces gens-là crèvent»

Une façon de «donner du poids» à des soumissions

M. Jean Legault est actionnaire de trois entreprises de déneigement: Legault & Touchette Inc., Les Déneigeurs Monval Ltée et Construction Ferocel Inc. Lors du premier appel d'offres de 1980, ces trois entreprises ont présenté des soumissions pour les mêmes contrats.

Deux de ces trois entreprises se sont partagées cinq contrats. Mais, assez étrangement, ce ne sont pas celles qui avaient présenté les plus basses soumissions qui les ont obtenus dans quatre cas.

Cela a procuré à ces entreprises $65,000 de plus que si la direction du service municipal avait opté pour les plus basses soumissions.

Le directeur adjoint du service des Travaux publics, M. René Morency, reconnait qu'en faisant soumissionner sur les mêmes contrats les entreprises dans lesquelles il est actionnaire, M. Jean Legault donne plus de poids à ces soumissions.

Duranceau

D'autre part. l'administration municipale a versé inutilement $60,000 à l'entreprise La Société Bear-Duranceau.

Pour trois des six contrats de déneigement (206B, 208C et 209B) accordés en août 1980 à la Société Bear-Duranceau, l'entreprise J. Petrilli Inc. était de loin la plus basse soumission conforme.

Au lieu d'accorder le contrat 208C à J. Petrilli Inc., l'administration municipale l'a octroyé à la Société Bear-Duranceau à un coût supplémentaire de $60,000!



Lysiane Gagnon

La fin de l'ignorance

À lire la dernière version du programme d'éducation à la sexualité publié récemment par le ministère de l'Education, on a parfois l'impression de parcourir un recueil de clichés ... ce qui, en quelque sorte, prouve que ce programme se fonde sur un consensus social. Les comités de parents, dûment consultés, l'ont d'ailleurs approuvé dans une très large proportion.

Ce programme est à certains égards évasif et ambigu, voire assez conservateur, par rapport à la réalité vécue dans bien des milieux, mais on ne voit pas comment, dans un domaine aussi délicat, un organisme aussi «officiel» que le ministère de l'Education aurait pu se permettre de heurter de front les valeurs et les conceptions de la majorité.

Par rapport à l'ignorance et à la grande noirceur dans lesquelles tant d'enfants et d'adolescents ont été maintenus, ce programme représente de toute façon un immense progrès dont il faut saluer la venue.

• • •

Selon un cheminement intelligent et graduel, qui suit bien l'évolution de l'enfant et les diverses expériences auxquelles il peut être confronté, on lui apprend à connaître son corps et celui de l'autre, sans pour autant s'en tenir à une définition étroitement «biologique»: on lui fournit aussi des clés pour comprendre l'univers trouble et profond de ses propres émotions, et pour expliquer les attitudes de ceux qui l'entourent. Ce programme pourra permettre aux enfants du primaire de connaître «les mystères de la vie» autrement que dans la clandestinité des ruelles ou par les «révélations» de petits camarades tout aussi ignorants, et aux jeunes du secondaire de vivre un peu mieux cette période si difficile que constitue l'adolescence. (Dieu sait en effet que ce n'est pas à cet âge qu'on est le plus heureux!).

Ce programme contient des informations absolument nécessaires, dont on ne peut que regretter qu'elles aient tant tardé à franchir le seuil de l'école: ainsi l'on consacre beaucoup d'attention à la contraception et à deux problèmes que bien des adolescents vivent sur le mode de la culpabilité et dans une anxiété accrue par l'ignorance: la grossesse imprévue et les maladies transmises sexuellement. Et même si elle se trouve quelque peu jugulée par une avalanche de mises en garde et de préceptes moralisateurs, la notion du plaisir est bien présente dans la démarche pédagogique.

Le programme s'attache aussi à expliquer aux enfants quels types de «sollicitation sexuelle» ils peuvent rencontrer (de l'accostage en pleine rue aux doucereuses approches du «mononcle» aux mains prestes), et comment ils peuvent s'en défendre. C'est là reconnaître et prévenir intelligemment les dangers réels qui menacent les enfants ... et cela depuis toujours, car l'inceste et le viol n'étaient pas des phénomènes exceptionnels dans ces sociétés fermées et homogènes qu'idéalisent à tort les nostalgiques de la société rurale.

• • •

Là cependant où l'on doit souscrire à la critique, d'ailleurs nuancée, qu'en faisait récemment la vice-présidente de la CEQ, Mme Marie Gagnon, c'est dans l'ambiguité que le programme semble vouloir maintenir au chapitre des rôles traditionnels dans la famille, le couple et la société.

Ainsi, le pédagogue semble vouloir amener l'enfant à comprendre que bien des tâches et des comportements peuvent être propres aux hommes et aux femmes indifféremment, mais il insiste aussi sur les comportements «attendus» des mères et des filles d'une part, des pères et des fils d'autre part. Où veut-on en venir au juste? Que veut dire cette distinction qui revient souvent dans le texte, entre «rôle» et «stéréotype de rôle»? Pourquoi le programme semble-t-il affirmer qu'il y aurait, au moins pour la majorité, des rôles typiquement féminins et d'autres typiquement masculins? (Il va de soi qu'il y a des caractéristiques propres à chaque sexe dans tout ce qui concerne la sexualité proprement dite et la reproduction, mais quant au reste, pourquoi présenter comme un modèle normatif ce qui n'est que le produit d'une culture sexiste? Pourquoi, à tout le moins, ne pas insister sur le fait que les garçons doivent se sentir libres de pleurer et d'exprimer leurs émotions, pourquoi ne pas encourager les filles à sortir de leurs comportements traditionnels?)

Le programme semble au contraire vouloir présenter «certains» comportements (il ne dit pas lesquels) reliés à la division traditionnelle des rôles comme «la norme» majoritaire, quitte à concéder, du bout des lèvres dirait-on, qu'une minorité de filles ou de garçons puisse les transgresser ... mais cela équivaut à favoriser le statu quo, puisque rien n'effraie davantage un adolescent que l'idée qu'il puisse être minoritaire et exclu, ou à l'écart, du groupe de ses pairs. C'est bien à l'adolescence en effet qu'on est le plus conformiste.

• • •

Mais bien sûr, tout cela n'est qu'un programme, c'est à dire des mots sur du papier. L'essentiel reste l'enseignant ... qui sera, entre les quatre murs de sa classe, le grand artisan de cette opération. Le succès de ce programme résidera dans la qualité des hommes et des femmes qui l'enseigneront. Souhaitons qu'on sache choisir, pour ce faire, des gens qui seront à la fois «matures», compétents et progressistes.

Les plates-formes de forage tuent de nombreux oiseaux

(AFP) — Les oiseaux marins tués par les effets de la pollution en mer ne sont pas les seules victimes des industries pétrolières. En effet, plusieurs milliers d'oiseaux migrateurs trouvent également la mort chaque année dans les flammes sortant des torchères des plates-formes de forage au large. Il s'agit surtout d'étourneaux, de merles et d'échassiers, en particulier les bécasses.

Le premier rapport, rédigé par la Société protectrice des oiseaux d'Edimbourg, remonte à 1973 où plusieurs centaines de fulmars ont été réduits en cendres par une flamme de gaz issue d'une installation de forage dans les eaux écossaises. Des événements analogues se sont produits sur plusieurs plates-formes implantées en mer du Nord, mais les compagnies pétrolières se sont chaque fois contentées de nier les observations.

Ce n'est que cinq années plus tard que la firme BP a demandé aux ornithologues d'effectuer des études sur les plates-foirmes pour dresser en particulier des cartes indiquant les principaux chemins de migration des oiseaux, afin de les remettre aux différentes installations en mer

Des solutions permettant de réduite le nombre des victimes existent, soulignent les spécialistes: elles consistent, par exemple, à diffuser par haut-parleur le cri de détresse de l'animal, enregistré sur bande magnétique. Des mesures de protection de ce genre sont couramment utilisées sur les aéroports.

POUR CEUX QUI FRÉQUENTENT L'ÉCOLE PRIVÉE

Forte hausse des frais de scolarité

■ Les frais de scolarité augmenteront de façon substantielle dans les écoles privées à compter de septembre prochain: les parents peuvent s'attendre à débourser de $100 à $300 de plus que cette année pour les mêmes services, quand ce n'est pas davantage.

MARIO FONTAINE

L'inflation explique en partie cette flambée, de même que les dernières séquelles des modifications apportées au financement de ces institutions. La loi 11 a en effet retiré aux écoles privées d'importants revenus à la source, les autorisant en revanche à accroître leur ponction auprès des parents.

Au Collège Jean-de-Brébeuf, par exemple, les frais de scolarité passent de $700 à $995 (secondaire). Pour ceux qui ont des enfants pensionnaires, il faut y ajouter une hausse supplémentaire de près de $400. Le réveil n'est pas aussi pénible partout, mais partout les goussets devront s'ouvrir plus largement.

Au Collège André-Grasset, les frais grimpent de $800 à $950. La Loi 11 nous a fait perdre $100,000 de revenus directs, explique le comptable de la maison. Au Collège Ville-Marie on passe de $700 à $800, tandis que le Collège Français (niveau secondaire) se montre plus modeste, portant ses frais de scolarité de $590 cette année à $680 en septembre.

«Ma grande crainte, c'est que les écoles privées ne deviennent accessibles qu'à une seule classe de la population: les parents fortunés», déplore le président de l'AIES (Association des institutions (privées) d'enseignement secondaire), M. Origène Voisine.

Celui-ci trouve l'écart trop grand entre les coûts du public et ceux du privé, et réclame une révision de la Loi 11. Tout comme il exhorte le gouvernement à fixer au plus tôt le montant de base qui sera accordé cette année aux écoles privées, ce qu'il est tenu de faire depuis le premier mai dernier.

Un réajustement?

Comme elles ignorent les sommes exactes qu'elles recevront de Québec, certaines institutions se contentent actuellement de ne donner aux parents qu'une idée approximative de ce que la prochaine année leur coûtera, laissant planer la menace d'un réajustement en cours d'année.

Cette incertitude ne semble toutefois pas avoir de conséquences néfastes au niveau des inscriptions, qui se situeront à des niveaux proches de ceux de cette année: 15,000 élèves au primaire, 66,000 au secondaire et 15,000 au collégial. Peut-être parce que le malheur, même seulement appréhendé, des uns fait encore le bonheur des autres: devant de possibles perturbations du secteur public, des parents n'hésitent pas à faire un effort supplémentaire pour acheter la paix.

«Je ne pense pas que le privé puisse être totalement épargné s'il y avait des troubles avec le public», déclarait pourtant M. Voisine hier, ignorant ce que les syndiqués du privé feront si leurs collègues du public optent pour la confrontation.

LE PUBLIC INDUIT EN ERREUR

Le CPQ blâme le journal *Finance*

■ Dans une décision qu 'il vient de rendre publique, le Conseil de presse du Québec affirme que le journal FINANCE a induit le public en erreur sur certains aspects du plan de relance des Caisses d'entraide économique du Québec dans une série d'articles parue dans l'édition du 23 novembre 1981.

A l'instar du plaignant, le Conseil de presse soutient qu'il était faux d'affirmer que le gouvernement du Québec rejetait ce plan de relance, que celui-ci ne semblait pas avoir l'appui du ministre des Finances et que le Mouvement Desjardins avait fait une offre finale.

Le Conseil de presse conclut que les analyses et commentaires du journal s'échafaudaient sur des bases douteuses et que les lecteurs eussent été mieux renseignés si Finance avaient tenu compte du point de vue de la Fédération des caisses d'entraide économique.

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

Mayrand PHARM ÉPARGNE$ ®

SERVICE • QUALITÉ • BAS PRIX

TOUT À PRIX $UPER ÉPARGNE$

• SANTÉ • BEAUTÉ • COSMÉTIQUES • TABAGIE • BONBONS • PRODUITS MÉNAGERS

Tide 12 LITRES $7.79 chacun avec ce bon d'achat

$1.00 Ce bon d'achat donne droit à un rabais de $1 sur le prix de détail d'une boîte de TIDE format 12 litres. Limite d'un bon par achat. Bon d'achat valide $1.00

DU 22 juin Au 27 juin seulement. $1.00 RT1

CONDITION Shampooing ou conditionneur format: 450 ml 1.87 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

NOUVEAU ULTRA BAN Désodorisant en bâton format: 70 ml 1.69 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

La direction et le personnel des Pharm Épargnes Mayrand présentent leurs meilleurs voeux à tous les Québécois à l'occasion de leur fête nationale.

NOXZEMA Crème pour la peau format: 70 ml 1.23 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

NEET Lotion épilatoire rég. citron ou beurre de coco format: 100 ml 1.29 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

Q-TIPS format: 180' 87¢ Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

OZONOL format: 30 gr 1.57 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

ELASTOPLAST Pansements adhésifs format: 40' 1.29 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

BOULES ABSORBANTES Jumbo format: 100' 1.37 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

DESENEX Onguent format: 50 gr 3.37 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

DESENEX poudre format: 80 gr 2.69 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

TROPIC TAN Lotion no 6 après bronzage Tan & Guard format: 110 ml 1.99 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

FANTASTIK Recharge format: 909 ml 1.39 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

SUNLIGHT Lave-vaisselle format: 1.8 kg 3.27 Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

GANTS PLAYTEX Hand Saver 97¢ Limite 3 par client *En vigueur du 22 au 27 juin*

Nous sommes dépositaires de toutes les bonnes marques de cosmétiques dont: MAX FACTOR • MARCELLE • TIFFANY • COTY • ANNE MARIE • CEZANNE • AZIZA • LISE BERNIER.

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX DANS TOUTES LES SUCCURSALES

VILLERAY 1465 EST, RUE BÉLANGER | MAISONNEUVE 4787 est, rue STE-CATHERINE | ROSEMONT 4319 EST, RUE BÉLANGER | HOCHELAGA 3600 EST, RUE ONTARIO | MONTRÉAL-NORD 4770, RUE CHARLEROI | SAINT-LÉONARD 6048 EST, RUE JEAN-TALON

73 policiers tués en 20 ans au Canada

■ OTTAWA (PC) — Soixante-treize policiers ont été tués au Canada entre 1961 et 1980.

C'est ce que révèlent les statistiques publiées hier par le Centre pour la Justice. L'étude décrit les meurtres de policiers comme étant «les crimes figurant parmi les moins communs à survenir mais, invariablement, ils sont les crimes qui font l'objet du plus de publicité au pays.»

L'étude permet de constater que, durant les années '60, les fusils et carabines ont servi dans 19 meurtres de policiers sur 36. Dans les années '70, ce sont les armes à main (revolvers, pistolets) qui ont été le plus utilisées, figurant dans 21 assassinats de policiers sur 37.

En tout, les armes à feu ont servi à tuer 71 policiers durant ces années. Un couteau et un camion ont servi d'armes dans les deux autres cas.

L'enquête a permis de déterminer que le Canada figure au quatrième rang parmi 14 pays, pour ce qui est du nombre de policiers tués par million d'habitants.

Les Etats-Unis viennent en tête de liste, durant ces 20 années, avec un taux de 0.408 policier tué par million d'habitant, suivi de l'Italie avec 0.291, de l'Inde avec 0.266 et du Canada avec 0.155.

L'Angleterre, dont les policiers ne sont généralement pas armés, a connu un taux de 0.020, soit le plus bas, suivie de près par le Japon, la Suède et le Danemark.

Le centre souligne toutefois que ces comparaisons ne sont pas toutes basées sur une étude de 20 ans, si bien que le pourcentage apposé au Canada pourrait bien être disproportionné.

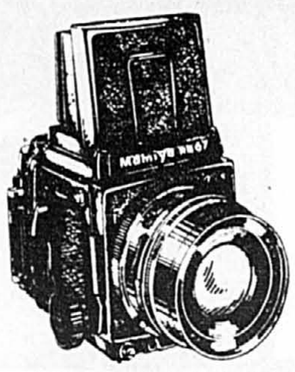
Des 73 policiers canadiens tués durant ces 20 ans, 44 étaient à l'emploi de municipalités, 16 étaient des agents de la GRC, huit était de la Sûreté du Québec et cinq de la Police provinciale de l'Ontario.

Soixante-dix pour cent de ces policiers ont été tués au cours de vols à main armée, en intervenant dans des querelles domestiques, en tentant d'interroger ou d'intercepter un «suspect armé», en se livrant à une enquête de routine auprès d'un automobiliste ou en surveillant le transfert de prisonniers et de malades mentaux.

Seulement 68 des 87 personnes soupçonnées de ces meurtres ont été mises en accusation. Des 19 autres, 13 se sont suicidées et six ont été tuées dans des fusillades avec des policiers.

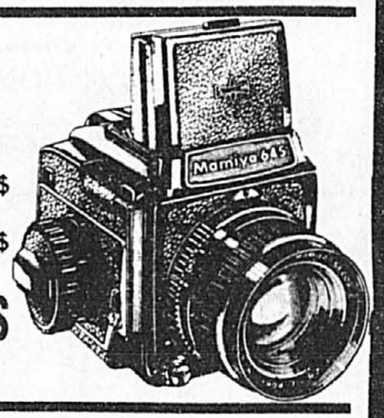
Des 68 hommes accusés, 49 ont été reconnus coupables: 28 de meurtre prémédité passible de la peine de mort, 14 de meurtre sans préméditation, six d'homicide involontaire et un dernier sous une accusation moins grave. Trois accusés ont été acquittés, 13 ont été reconnus aliénés mentaux, deux sont morts durant leur procès et un dernier est en attente de procès.

RABAIS
Mamiya



Mamiya RB-67
complet avec lentille 90 mm F3.8, viseur, porte film 120 ou 220.
Professionnel. 1199,99$
Rabais MAMIYA 100$
Votre coût réel 1099,99$

MAMIYA M645J
complet avec lentille 80 mm F2.8, viseur, poignée en L 749,99$
Rabais MAMIYA 100$
Votre coût réel 649,99$



MAMIYA C-220
complet avec 80 mm F2.8 419,99$
Rabais MAMIYA 50$
Votre coût réel 369,99$
L'offre se termine le 30 juin 1982.

le grand chef de la photo
L.L.Lozeau
Le magasin d'équipement photographique le plus complet à Montréal
6229, rue ST-HUBERT — 274-6577 Métro Beaubien

LES "ESSENCIELS"

Les "essenciels", ce sont les détaillants Esso et tout leur personnel qui profitent de l'appui des experts de la raffinerie, de la recherche et de la planification, tout comme ils profitent des programmes Esso pour être en mesure de vous offrir l'excellence, tant pour le service que pour les produits à des prix concurrentiels.

Arrêtez-vous à une station Esso et faites l'essai du service et des produits offerts par les "essenciels". Vous verrez tout ce qu'ils peuvent faire pour vous.

Esso

LE VINYLE
UN MATÉRIAU IDÉAL POUR:
• Contre-portes
• Contre-fenêtres
Distributeurs:
Produits:
• Solaris
• Supervision
Garantie 5 ans
Estimation gratuite à domicile



VITRERIE St-Michel INC.
727-2843
642-3611
Depuis 15 ans
13515 est, rue Sherbrooke, Montréal
3162, boul. Robert, coin 10e Avenue, Montréal



LE CIRQUE RONALD McDONALD®
PRODUCTION DE FRANK CURRY

"Bon pour tous les âges, excellent pour effacer les rides, fortement recommandé à ceux qui ont un urgent besoin de pousser des "oh" et des "ah" ou de se faire couper le souffle." LE JOURNAL DE MONTRÉAL

— Centre Fairview
Le mardi 22 juin, 19h30
Le mercredi 23 juin, 16h30 et 20h00
Le jeudi 24 juin, 11h00, 14h00 et 17h30
Le vendredi 25 juin, 15h00 et 21h00
Le samedi 26 juin, 10h00, 13h30 et 19h30
Le dimanche 27 juin, 12h00, 15h30 et 19h00

— Parc Marcil (Valleyfield)
Le lundi 28 juin, 16h30 et 20h00

Bientôt à:
Promenades Saint-Bruno, Saint-Jean, Sorel, Saint-Hyacinthe, Granby.

Les billets sont en vente 2 semaines à l'avance, aux centres commerciaux participants.
Production de Frank Curry.

BILLETS EN VENTE À L'ENTRÉE DU CIRQUE.
Enfants (12 ans et moins): 6,50$ (taxe incluse) ou 4,50$ (avec bon de rabais McDonald's)
Adultes: 7,50$ (taxe incluse)
McDonald's



Libre comme l'air et je paie pas cher!

Avec le Prêt-à-partir du jour au lendemain.

Libre de réserver aujourd'hui et de partir demain, sans conditions de séjour.
Libre d'acheter un aller simple, vers une des huit grandes destinations d'Air Canada.
Libre d'acheter un billet aller-retour pour les dates qui vous conviennent le mieux.
Libre d'arriver par une de ces huit destinations et de repartir par une autre.

ALLER SIMPLE DE MONTRÉAL

	Du lundi au jeudi	Du vendredi au dimanche
Vancouver	215 $	230 $
Edmonton	182	197
Calgary	182	197
Halifax	74	89
Winnipeg	137	158
Regina	173	193
Saskatoon	184	204
Victoria	262	282

Le Prêt-à-partir du jour au lendemain.
Pour le chèque, le chic et le choix.
Il vous fait économiser.
Il vous donne droit à notre plein service à bord.
Il vous permet de régler vos vacances sur la meilleure grille horaire au pays, celle d'Air Canada.
Consultez votre agent de voyages ou Air Canada. Et choisissez le rabais Supernoliprix qui correspond le mieux à votre projet de vacances.

Un autre rabais Supernoliprix!

CONDITIONS:
Ces tarifs et conditions d'achat "du jour au lendemain" ne s'appliquent qu'aux huit destinations mentionnées dans cette annonce et sont en vigueur du 19 juin au 7 septembre 1982. Le nombre de places est limité. Il se peut que certains vols affichent déjà complet. Bagage limité à une valise. Aucun remboursement en cas de changement ou d'annulation (mais vous pouvez vous prémunir d'une assurance contre ces éventualités). Tout changement pourra être effectué 72 heures ou plus avant le vol prévu, en ce cas 30 $ de frais devront être déboursés.
L'acheteur doit se présenter en personne chez l'agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada. Aucune réservation par téléphone n'est acceptée. Le billet doit être émis et payé au moment de la réservation. Taxes d'aéroport non comprises.

AIR CANADA

Détenteur d'un permis du Québec.
Prêt-à-partir et Supernoliprix sont des marques de commerce d'Air Canada.

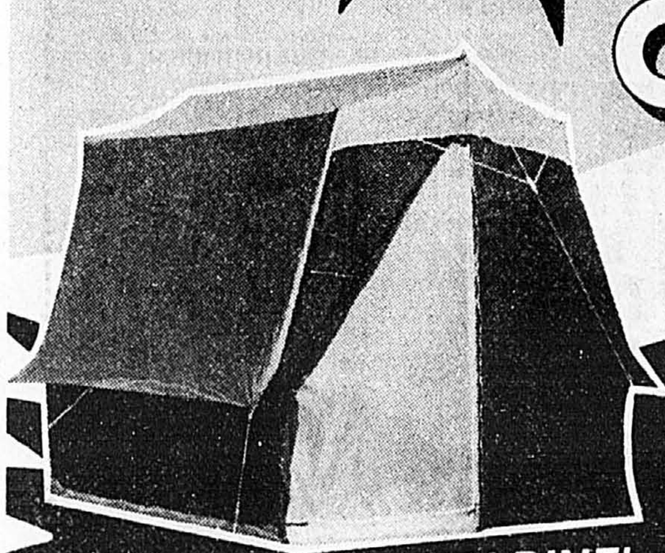
DÉCOUVREZ NOTRE VODKA...



de Kuyper

"EXPLOSION DES PRIX"

CHEZ arlington sports



TENTE FRIKON 'ALPINE'
N/PRIX rég. $119.98
En solde
$99.89

BAS 'TUBE' À RAYURES POUR JUNIORS
N/Prix rég. 3/$5.48 En solde **3/$4.49**

BAS 'TUBE' À RAYURES POUR ADULTES
N/Prix rég. 3/$6.98 En solde **3/$5.49**

Chaussures 'Fraisinette'
Valeur d'introduction **$12.98** paire



MATELAS PNEUMATIQUE
N/Prix rég. $11.98 **$8.89** En solde

ENSEMBLE DE GOLF MIZUNO, 11 PIÈCES, (H/D)
N/Prix rég. $319.98 En solde **$269.89**

LIT À RESSORTS FRIKON
N/Prix rég. $17.98 En solde **$14.89**

BALLONS 'COLLEGIATE' (FOOTBALL, BASKET-BALL, SOCCER, VOLLEY-BALL)
N/Prix rég. $12.98 chacun En solde **$6.89** chacun

BALLES DE GOLF 'CHAMPIONSHIP' WILSON
N/Prix rég. $14.98/doz. En solde **$11.89** DOZ.

RAQUETTE DE TENNIS 'COMPETITION' SPALDING
N/Prix rég. $42.98 En solde **$21.49**

BICYCLETTE 'COMP. BMX' LE CIRCUIT MD
N/Prix rég. $149.98 En solde **$129.89**

sports

1/3 de rabais sur nos prix réguliers

COORDONNÉS EN TISSU MOLLETONNÉ STREETGEAR, POUR HOMMES & DAMES
Juniors N/Prix rég. $9.98 En solde **$7.99** chacun
Hommes & Dames N/Prix rég. $14.98 En solde **$9.99** chacun

SHORT SPORT COMPETITION MD EN SERGÉ, A/POCHES À L'ARRIÈRE ET SUR LE CÔTÉ

CHAUSSURES D'ENTRAÎNEMENT COMPETITION MD POUR HOMMES
N/Prix rég. $39.98 En solde **$29.89** paire

CHAUSSURES ADIDAS 'MATCH' POUR HOMMES & DAMES
Comparable à $16.98 Prix spécial **$9.99** paire

T-SHIRTS sun blazers®

Juniors N/Prix rég. $7.48-$9.98 En solde **$4.99** chacun
Dames N/Prix rég. $12.98-$14.98 En solde **$5.99** chacun
Hommes N/Prix rég. $11.98-$14.98 En solde **$6.99** chacun

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 50%



ÉCONOMISEZ JUSQU'À 70%

'PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS' — LE MERCREDI 23 JUIN 1982 SEULEMENT

10h00 SEULEMENT

SAC DE COUCHAGE CARAVELLE 3 LB
N/Prix rég. $37.98 En solde **$25.00**

COORDONNÉS POUR LE TENNIS 'HEAD' POUR HOMMES OU POUR DAMES
N/Prix rég. $29.98-$39.98 En solde **$15-$20**

11h00 SEULEMENT

ACHETEZ UN MOULINET VIKING 333KRL, À LANCER LÉGER, AU PRIX RÉG. DE $25.98 ET OBTENEZ UNE CANNE À PÊCHE ALGONQUIN 513 POUR SEULEMENT 2¢
L'ensemble au prix spécial de **$26**

SHORTS DE 'GYM' COMPETITION MD OU TOPHER
N/Prix rég. $7.98 & $9.98 En solde **$3**

12h00 (MIDI) SEULEMENT

TENTE POUR 3 PERSONNES 'SUCCESS'
N/Prix rég. $56.98
$29 En solde



T-SHIRTS 'JOSEPH' OU 'PURETEX' POUR HOMMES
N/Prix rég. $17.98-$21.98 **1/2** Moitié prix

13h00 SEULEMENT

ENSEMBLE COLEMAN POUR LE PIQUE-NIQUE
N/Prix rég. $38.98 En solde **$29**

BAS 'TUBE' UNIS, POUR ADULTES
Limite de 500 paquets—2 paquets/client
N/Prix rég. 3/$5.48 En solde **3/$3**

14h00 SEULEMENT

TOUS LES LEURRES RAPALA OU MEPPS
Limite de 10 par client
N/Prix rég. $1.29-$4.68 **1/2** Moitié prix!

CHAUSSURES DE COURT 'HEAD' POUR HOMMES & DAMES
N/Prix rég. $39.98/$44.98 En solde **$20** paire

15h00 SEULEMENT

LANTERNE COLEMAN 321 & RÉCHAUD COLEMAN 431 (ENSEMBLE)
Limite de 25 ensembles
N/Prix rég. $75.96 Prix spécial **$50** ens.

COMBUSTIBLE COLEMAN, 4 LITRES
Limite de 100 boîtes
N/Prix rég. $6.78 En solde **$4**

16h00 SEULEMENT

BALLES DE GOLF TOP FLITE
Limite de 50 douzaines
N/Prix rég. $23.98 doz. En solde **$15** doz

ENSEMBLE DE COUVRE-TÊTES EN VINYLE
Limite de 75 ensembles. 2 ens./client.
N/Prix rég. $9.98 En solde **$1**

CES SPÉCIAUX 'PREMIERS ARRIVÉS, PREMIERS SERVIS' SONT LIMITÉS À 1 PAR CLIENT, SAUF STIPULATION CONTRAIRE.

Competition et Le Circuit sont des marques de commerce déposées de Collegiate/Arlington Sports, Outdoor Stores, une division de la Société de détail Imasco Inc. Toutes les grandeurs, toutes les couleurs et tous les modèles ne sont pas disponibles dans tous les mag asins. Nous réservons le droit de limiter les quantités. Sauf pour les spéciaux 'Premiers arrivés, premiers servis', ces prix sont en vigueur jusqu'au mardi 6 juillet 1982, ou jusqu'à ce que ce stock soit épuisé.

7201 boulevard Les Galeries D'Anjou
Ville D'Anjou, Qué.
353-9000

226 boulevard Les Promenades
St. Bruno, Qué.
653-1364

1175 rue Ste-Catherine ouest
Montreal, Qué.
288-0181

3149 boulevard des Sources
Dollard-des-Ormeaux, Qué.
683-8400

1600 boulevard Le Corbusier
Laval, Qué.
688-1021

2150 boulevard Lapinière
Brossard, Qué.
671-7275

Lundi-Mercredi 9:30-6:00 Jeudi-Vendredi 9:30-9:00 Samedi 9:00-5:00

VISA MasterCard

arlington sports

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

L'Université de Montréal est à LAVAL

Campus régional Laval

Cours offerts au trimestre d'automne 1982

Animation:
Prise de décision en groupe — AEG 2103
L'action et ses dynamismes

Animation de la vie étudiante:
Initiation à la relation d'aide — AEG 3137
Relation d'aide et vie quotidienne

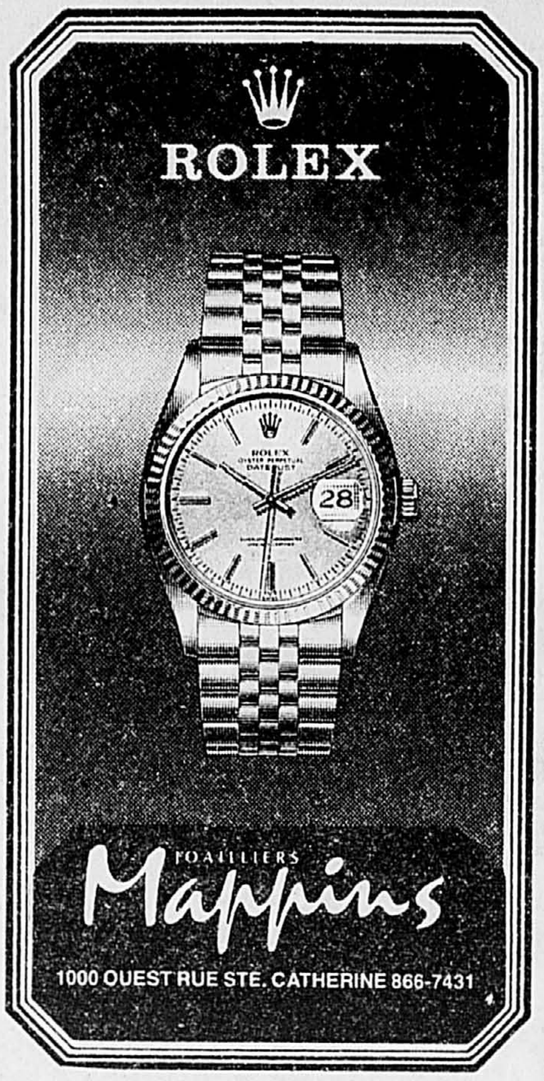
Créativité:
Initiation à la créativité — CRE 1100
Le processus créateur: techniques et fondements

Criminologie:
La délinquance chez les jeunes — CRI 3900G
Justice des mineurs

Ces cours se donneront à Laval.

Pour recevoir toute information supplémentaire ou la documentation nécessaire à votre inscription:

Faculté de l'éducation permanente
3335, chemin Queen Mary
Rez-de-chaussée
Tél.: (514) 343-6090



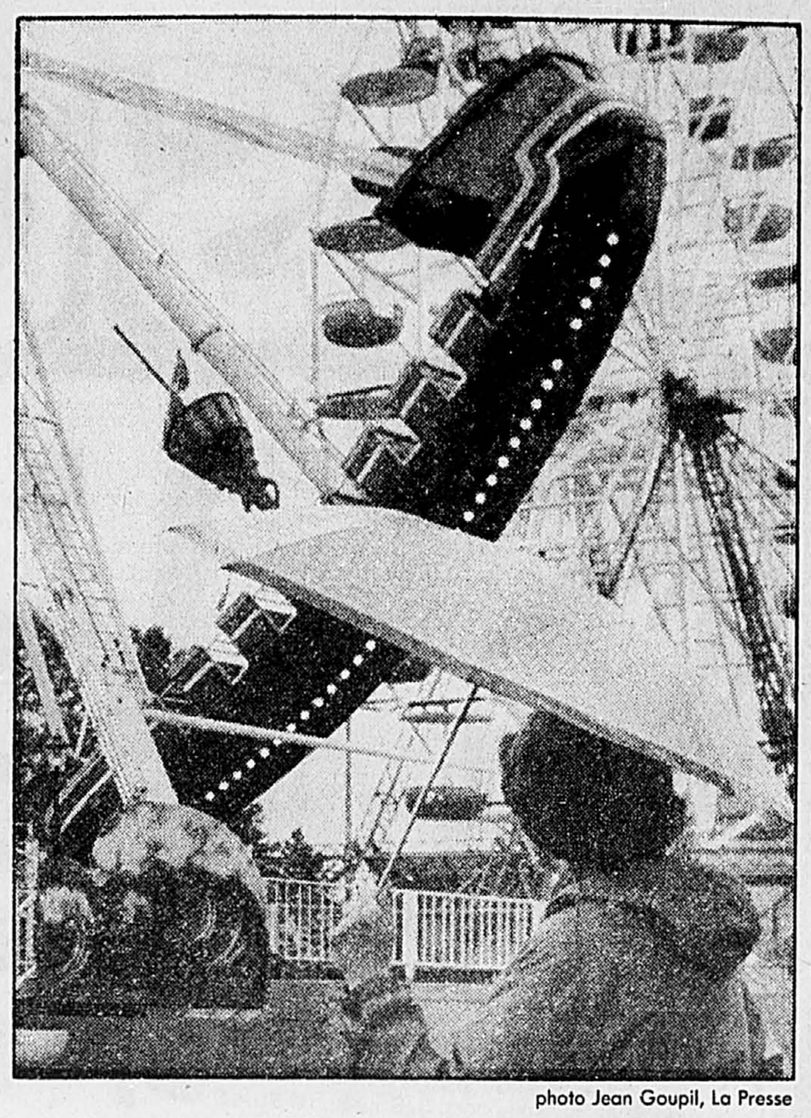


photo Jean Goupil, La Presse

La pluie gâche la réouverture de la Ronde

C'est sous une pluie incessante et dans un ciel grisâtre, rappelant une journée d'automne, que la Ronde a inauguré hier midi sa 15e saison consécutive d'ouverture quotidienne.

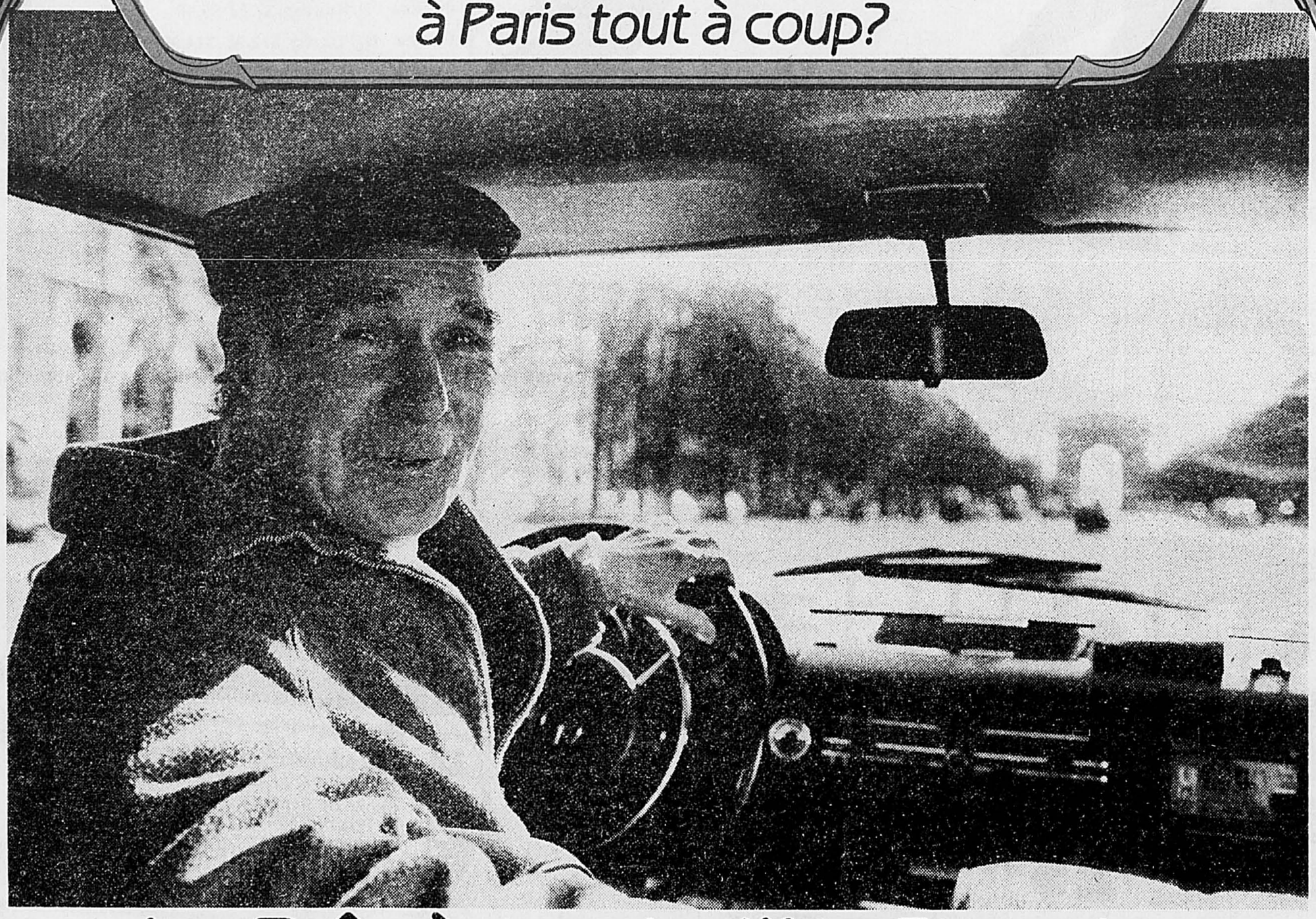
Les clients s'y faisaient rares et les préposés aux manèges et jeux d'adresse trouvaient le temps terriblement long.

Et pour cause! Rappelons que ce parc d'amusement est ouvert au public jusqu'au 29 août, de midi à 2h30, les manèges, de midi à minuit.

Quatre genres de visas permettent l'accès sur l'emplacement: le supervisa ($10), le supervisa-enfant ($6), le visa La Ronde express ($6), le visa La Ronde-promenade ($2.50) entrée et accès à deux manèges.

L'entrée est libre pour les enfants de deux ans et moins, l'âge d'or,les handicapés et les bénéficiaires de l'Aide sociale.

...de Montréal? Ah mais mon taxi ne voit que ça, des gens de Montréal! Qu'est-ce qui vous amène tous à Paris tout à coup?



Le Prêt-à-partir d'Air Canada.

PARIS 858$ minimum, aller-retour de Mirabel

Paris nous appartient! À nous tous les jours, des vols réguliers au meilleur prix! C'est le Prêt- à-partir d'Air Canada pour mille choses à faire à Paris. Les artisans du Pont-Neuf. La fête du petit vin blanc à Nogent. Paris-lèche-vitrines, Paris-lèche-babines. Seul le Prêt-à-partir d'Air Canada réunit pour nous le tarif Meilleure Aubaine, le service complet à bord et des départs garantis en tout temps.

Un vol tous les jours. Réservations 21 jours à l'avance. Départs: du 24 juin au 7 août 1982. Retours: du 22 juillet au 5 septembre 1982.
Séjour minimum: 7 jours. Achat et paiement doivent être effectués au moment de la réservation. Annulation: pénalité de 100 $.

Paris-corniches

À vous la vie de château! 12 jours dans quelques-uns des plus beaux châteaux et manoirs de l'Île-de-France, de Normandie, de Bretagne. Les Andelys, Deauville, la Pointe du Raz, le Mont Saint-Michel, Versailles. Séjournez fastueusement au château d'Andrieu, aux manoirs de Vaumadeuc et de Locquenolé. Nos tarifs comprennent le petit déjeuner et le déjeuner. Vin non compris. Touram.

Conduisez vous-même en Renault 30

1 639$ US par personne occupation double (kilométrage illimité, essence et assurances non comprises)

Paris-péniches

Remontez l'Yonne en péniche! Une croisière inédite à bord du Sancerre. Cabine individuelle avec salle d'eau privée. 3 repas par jour avec vin. Aux escales, partez à l'aventure en vélo ou en minibus. Départ de Paris. Taxe et service compris. Présenté par Multitour, jusqu'au 3 novembre 1982.

7 jours et 6 nuits

1 139$ par personne occupation double

Paris-fortiche

Petits budgets! Voici votre pied-à-terre à Paris: l'hôtel de l'Arcade. Sur la rive-droite, tout près de tout. Petit déjeuner européen. Taxe et service compris. Occupation double. Présenté par Multitour, jusqu'au 30 octobre 1982.

Une aubaine! Pour 3 nuits 69$ par personne

Une aubaine! Pour 6 nuits 129$ par personne

Détenteur d'un permis du Québec

Pour tout renseignement, appelez votre agent de voyages ou au bureau d'Air Canada.
Prêt-à-partir et Meilleure Aubaine sont des marques de commerce d'Air Canada.

AIR CANADA

Les avocats de pratique privée réclament des amendements à la Loi de l'aide juridique

Sans vouloir remettre en cause les principes mêmes de la Loi de l'Aide juridique, les porte-parole du Comité des avocats de pratique privée soutiennent que son application leur pose des problèmes sérieux et concluent qu'une dizaine d'amendements susceptibles de profiter tout autant aux justiciables qu'aux avocats, s'imposent dans les plus brefs délais.

CONRAD BERNIER

Le Comité des avocats de pratique privée regroupe les avocats du Québec acceptant dans leur pratique professionnelle, conformément aux dispositions de la Loi de l'Aide juridique sur le libre choix du procureur, de représenter des citoyens admissibles à l'Aide juridique. Son mandat est de négocier avec le ministère de la Justice les tarifs et les modalités d'application de l'exercice de ce libre choix.

Le Comité vient de rappeler au cours d'une conférence de presse qu'il n'a jamais été possible, depuis 1974, de procéder à des améliorations indiscutablement nécessaires à cette loi et d'obtenir des rajustements raisonnables de tarifs, si ce n'est en matière matrimoniale, en 1978, et un décret en matière criminelle, en 1981.

Au dire de ses porte-parole, «des suggestions concrètes ont pourtant été faites au gouvernement du Québec pour des modifications à la loi et aux règlements», mais que celui-ci, «en plus de ne formuler aucune réponse concrète aux suggestions formulées pour améliorer le système d'aide juridique et aux propositions relatives à la modification du tarif, a présenté un projet de loi qui vient alourdir le mécanisme de fonctionnement du système et accorder des pouvoirs de règlementation et des pouvoirs discrétionnaires à la Commission des services juridiques et au gouvernement».

Les suggestions majeures faites par le Comité des avocats de pratique privée portent notamment sur l'exercice du libre choix, le rajustement et la précision des tarifs, l'émission des mandats — celle-ci se fait exclusivement dans les bureaux d'aide juridique — la rémunération de l'avocat-conseil, l'insuffisance des honoraires payés à un nouvel avocat apparaissant au dossier, la répartition souvent inadéquate faite par les Corporations d'Aide juridique régionales ou locales des mandats aux praticiens privés, l'envoi de comptes intérimaires, l'inutilité de la conciliation et la lourdeur du processus actuel d'arbitrage, les nombreux déboursés — stationnement et photocopies — qui ne sont pas remboursés par la Commission des services juridiques.

Dénonçant «le silence du gouvernement», le Comité affirme, finalement, qu'il en coûterait moins cher aux contribuables que l'Etat offre les services d'aide juridique par les praticiens privés que par une commission gouvernementale».

EUROPE

Avion à partir de $296. (Paris) automobile, location $22. par jour aussi plan achat-revente; trains, Bri+Rail 7 jrs $107. Eurailpass 15 jours $300. Carte de France 1 mois $276. Circuits, 36 itinéraires de $35 à $55 par jour.

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS

Montréal: 7 bureaux — **845-8225** (St-Denis)
Rive Sud: 3 bureaux — **679-3777** (Longueuil)
Nord: 4 bureaux — **687-0880** (Laval)

Permis du Québec

L'AGENCE ÉTUDIANTE DE McGILL
offre de nouveaux cours de tenue de bar
avec certificat **«BARMAN - BARMAID»**
Session française: Les 29 juin et 2-6-8-13 juillet
Session anglaise: Les 28-30 juin et 5-7-12 juillet
Pour renseignements: **866-6492 ou 844-0058**
Lundi au ven.: 10h à 18h
Les places sont limitées

DÉCOUVREZ NOTRE DRY GIN...



de Kuyper

ACCESSOIRES DÉCORATIFS
POUR UN CHEZ-SOI AGRÉABLE



Lampe boudoir
4 finis différents
choix d'abat-jour
à compter de
$19.95 chacune

Lampe sur table
base céramique
Abat-jour blanc
ou assortis
à compter de
$29.95 chacune

Lampe sur pied
beige et blanc
$36.95 chacune

Chaise
Design italien
6 finis différents
4/$99 unité $28.95

toquade décor inc.

3 BOUTIQUES POUR MIEUX VOUS SERVIR

Montréal:	Outremont	Westmount
6622 rue St-Hubert	1062 ouest rue Laurier,	1212 av. Green
279-0350	273-8184	935-8134

Offre valable jusqu'à fin juin ou écoulement du stock.

Où que vous déménagiez, les aubaines sont chez Pascal!

PASCAL

Pinceaux en pure soie de porc



1" Solde 1.09 ch.
2" Solde 2.09 ch.
3" Solde 3.89 ch.
4" Solde 6.29 ch.

Vous prévoyez faire certains travaux de peinture, procurez-vous ces pinceaux en pure soie de porc offerts en 4 formats populaires.

Ensemble auge et rouleau



ECONOMISEZ PLUS DE 15%

Solde 3.79 l'ens.

Comprend: 1 rouleau de 9-1/2" avec auge en plastique. No 10-01-95 .. Cour. 4.49

Les peintures de qualité Selectone... pour un décor tout en couleur



A. Peinture émail int./ext.
Solde 17.88 le gal.
Idéal pour murs, planchers, boiseries ou travaux d'extérieur. Vaste choix de couleurs y compris le blanc. Série 600. ..... Cour. 20.99

B. Latex d'intérieur semi-lustré
Solde 13.44 le gal.
Pré-mélangé en super blanc, blanc de jade, blanc ancien, blanc d'huître, blanc cassé, blanc chaud et même amande Série 20 ..... Cour. 15.99

C. Latex d'intérieur velouté
Solde 11.88 le gal.
Cette peinture est offerte dans le même arc-en-ciel de blanc. Vous trouverez celui qui répond à vos besoins..... Série 40 ..... Cour. 13.99

Peinture émail en aérosol int./ext. "Beauté Vive"



Solde 2.99 la bombe

Facile et rapide à appliquer! Sèche rapidement et donne un fini brillant qui dure et ne se décolore pas. Choix de couleurs. Bombe de 369 g. Cour. 3.79

Décapant à peinture Circa 1850



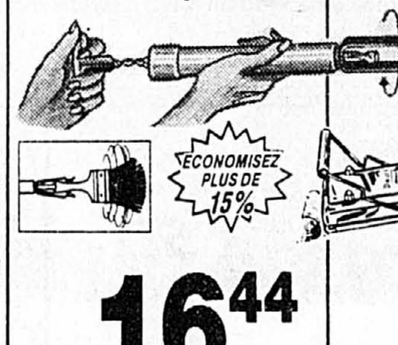
Solde 5.99 le litre
Enlève rapidement peinture, vernis, teinture etc. sans gratter .... Cour. 6.99

Ruban-cache 1 po de large



Solde 1.29 le roul.
Ruban-cache collant d'un côté. Rouleau de 60 verges. No 109. ..... Cour. 1.75

Nettoyeur de rouleaux et pinceaux



Solde 16.44 ch.
Nettoie pinceaux et rouleaux vite et proprement par force centrifuge. Cour. 19.59

Fer à décaper électrique



Solde 12.66 ch.
Enlève peinture, vernis etc. sans brûler le bois. Garantie 1 an. No 5101.. ..... Cour. 14.99

Composé à raccords prémélangé



Solde 1.25 litre
Pour enduire, égaliser ou boucher les fentes. Sablage facile..... No 3012

Savon à vaisselle



Solde 2.19 la bout.
Détersif doux pour les mains. Pour une vaisselle impeccable. 1,5 L. No 43123 ..

Nettoyeur de cuvette Sani-Flush



Solde 3.59 le ctn
Nettoie automatiquement votre toilette pendant 4 mois. Sans dégât. 400 g. .....

Ravissants cadres en noyer avec bande dorée

5 x 7" Solde Cour. 4.89 3.59 ch.

8 x 10" Solde 4.99 ch. Cour. 6.69
11 x 14" Solde 7.19 ch. Cour. 9.69
16 x 20" Solde 9.99 ch. Cour. 13.99



4 dimensions populaires pour encadrer vos souvenirs. En noyer rehaussé d'une bande dorée.

IL Y A UNE SUCCURSALE PASCAL PRÈS DE CHEZ VOUS

CENTRES COMMERCIAUX
- Place Versailles — 7505 est, rue Sherbrooke .. 353-1150
- Boulevard — Pie IX et Jean-Talon est 722-4681
- Normandie — Boul. de Salaberry..... 334-6311
- Dorval — 950 chemin Herron..... 631-4291
- Fairview — Pointe-Claire 695-6655
- Greenfield Park — 473 boul. Taschereau 672-1771
- Le Carrefour Laval — 3055 boul. Carrefour 687-1220

MAGASINS
- 6824 Côte des Neiges 735-2534
- 301 ouest rue St-Antoine 878-5574
- 5742 av. du Parc..... 878-5600
- 4833 ouest rue Sherbrooke 878-5605
- 4050 Wellington, Verdun 878-5611
- 1493 ouest rue St. Catherine 878-5566
- 1819 av. Dollard, Lasalle..... 364-4442

PASCAL

CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 3 JUILLET
LIVRAISON SANS FRAIS AVEC ACHAT DE 100.00$ OU PLUS



Photo La PRESSE, Jean-Yves Létourneau

Une corde à linge pleine de chemises, dans l'espoir de mettre le ministre des Affaires sociales sur la corde raide...

Des manifestants de la CSD «donnent leurs chemises» à Johnson

■ «Vous voulez notre chemise, eh bien!, la voilà».

C'est ainsi que le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, a reçu hier dans ses bureaux de Montréal une corde à linge garnie de chemises «gracieusement offertes» par quelques centaines de syndiqués de la CSD qui voulaient protester contre les projets de loi 68 et 70.

PIERRE BELLEMARE

Ces pièces législatives, débattues à l'Assemblée nationale, visent à assurer les services essentiels dans les services publics et surtout à permettre au gouvernement de récupérer $560 millions des employés de l'Etat en coupures de salaire déguisées.

«La grande tricherie», dénonce le président de la CSD, M. Jean-Paul Hétu, présent hier à la manifestation au parc Marquette, juste avant la «remise» des chemises au bureau de M. Johnson.

«L'Etat-employeur, après avoir monté de toutes pièces un scénario machiavélique afin de créer un climat de pressions populaires contre les salariés des secteurs public et parapublic, profite de sa position ambiguë en utilisant son pouvoir législatif pour se soustraire à ses obligations pourtant pris de bonne foi lors des dernières négociations», a ajouté M. Hétu.

La manifestation, malgré la pluie abondante, a donc rallié un nombre relativement élevé de travailleurs et travailleuses, mais aucun incident fâcheux n'est à déplorer, le ministre Johnson étant d'ailleurs absent de ses bureaux de la rue Saint-Denis.

Cependant, M. Hétu a tenu à rectifier certains chiffres publiés dans un quotidien montréalais relativement au membership de la CSD. Cette centrale, dit-il, regroupe 55,000 cotisants, et non 31,000 comme il a été mentionné la semaine dernière. La CSD, selon son président, avait 62,000 membres jusqu'à tout récemment, mais elle en a perdu 7,000 en raison des fermetures d'usines et des mises à pied survenues dans divers secteurs d'activités.

Injonction demandée pour... se garer

■ Privés de leurs places de stationnement et offusqués d'être ainsi touchés par les omniprésentes restrictions budgétaires du gouvernement du Québec, 32 procureurs de la Couronne du district de Montréal ont choisi la requête en injonction — et ont d'ailleurs été déboutés dans leur action — pour protester contre cette situation.

MARIO ROY

Cette procédure légale a ceci de particulier que la requête des substituts du procureur général est dirigée contre celui-ci, Marc-André Bédard, également ministre de la Justice, ainsi que contre le ministère des Travaux publics et Approvisionnements, le ministre titulaire, Alain Marcoux et deux de ses hauts-fonctionnaires.

Dans le climat de mécontentement qui règne au Palais de justice depuis qu'est connue la décision du ministère de rendre accessibles au public, et beaucoup plus onéreuses, les places de stationnement situées au sous-sol de l'immeuble, les procureurs de la Couronne sont les premiers à porter le débat sur la place publique.

Les avocats de la Couronne disaient estimer que le droit de garer leur véhicule sur les propriétés du gouvernement fait partie de leurs conditions de travail. Selon eux, l'impossibilité de se garer au sous-sol du Palais pouvait affecter leur ponctualité, leur sécurité et leur efficacité; par exemple en ce qu'il leur serait désormais impossible d'apporter «des volumineux dossiers et des pièces à conviction» nécessitant des heures de travail à domicile.

MAZDA RX-7
EN GRAND SPÉCIAL
jusqu'au 30 juin
GAREAU (Charles Gareau Inc.) 10175, Papineau, Montréal 381-3987

Enfin...
Une solution décorative à la chaleur
HÉRITAGE
Le charme d'autrefois !
Moteur réversible dans les couleurs laiton poli, laiton antique, cuivre antique — Pales 36 po, 42 po, 48 po, 52 po — Contrôle de vitesse — Avec ou sans luminaire — Garantie 3 ans — Grand choix.
Prix à partir de 279 $
SUPER SPÉCIAL
Série économique NADAIR®
Ventilateur 36 po, blanc ou brun, 3 pales d'aluminium, avec ou sans luminaire
EN SOLDE 84,95 $
Le seul magasin spécialisé à Montréal
Plus de 100 modèles disponibles
LA FOIRE DU VENTILATEUR Ltée
2 MAGASINS
MONTRÉAL 5089, de Salaberry (entre l'Acadie et Laurentien) 337-9656
ST-LÉONARD 5572 est, Jean-Talon (près de Lacordaire) 253-4526 (PLAN MISE DE CÔTÉ)
MasterCard CHARGEX VISA

Carnaval d'aubaines et de concours.*
Pour achat en personne seulement. Maintenant jusqu'au 3 juillet 1982. Les prix entre parenthèses sont les prix ordinaires de Simpsons.
Chez Simpsons, au sous-sol centre-ville seulement.
Pour achat en personne seulement.
Les articles sur cette page en vente (jusqu'à épuisement du stock) demain,
mercredi 23 juin
dès l'ouverture du magasin à 9h30

50 seulement
Rabais $30
Platine à cassette/syntonisateur FM «Toshiba»
Bouton genre interrupteur pour réglage du volume. Accepte bande métal. Ecouteurs, prise supplémentaire. Piles non incluses. Modèle KT-S1 avec syntonisateur FM stéréo.
Rayon 395, appareils de divertissement ($199) vente $169

50 SEULEMENT
Rabais $90
Appareil-photo «Canon AV-1» 35 mm
Vitesse de l'obturateur réglée automatiquement. Vous n'avez qu'à régler l'ouverture et le tour est joué! 1 par client.
Rayon 210, appareils-photo (289.95) vente 199,95

500 seulement
Rabais 4,50
Maillots-T «Adidas» pour hommes
Polyester/coton. Coloris variés. P,M,G.
(7.50) vente $3
Rayon 469, articles de sport

200 douzaines seulement
Rabais $5
Balles de golf «Canada Cup»
1 douzaine par client.
(9.99) vente 4,99 la douzaine
Rayon 469, articles de sport

30 seulement
Rabais 50%
Moulinet «Daiwa» pour pêche au lancer
Ligne d'une capacité de 80 verges.
(12.98) vente 6,49
Rayon 469, articles de sport

30 seulement
Rabais $50
Remise «Duramark»
Dim. approx.: ext. 236.2 x 215.9 cm; int. 228.6 x 200.7 cm; hauteur 190.5 cm. Brun /beige. Modèle G8X7 (sans plancher). 1 par client.
(239.99) vente 189,99
Rayon 690, quincaillerie

Participez au concours «Atari Pac-Man»
les 25 et 26 juin au sous-sol chez Simpsons, centre-ville seulement
VOUS POURRIEZ GAGNER UN JEU VIDÉO «ATARI» VALANT $269
• Concours ouvert à toutes les personnes âgées de plus de 8 ans.
• Aucun achat nécessaire. Il suffit de jouer et de noter vos points.
• Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires».
• Un litige quant à la conduite et l'attribution du prix de ce concours peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec»

PARTICIPEZ AU CONCOURS CARNAVAL D'AUBAINES
au sous-sol, chez Simpsons, centre-ville seulement. Maintenant jusqu'au samedi 3 juillet 1982. Le tirage aura lieu le samedi 3 juillet à 16 h.
Il y aura 37 prix à gagner, totalisant plus de $2,000

1 pipe Butz Choquies	45.00	2 boîtes de chocolat Gangon	16.99	1 bicyclette 10 vitesses pour dame	159.99
1 ens. briquet de table	34.95	2 boîtes de chocolat Lipdt	18.50	1 bicyclette 10 vitesses pour homme	159.99
1 boîte de chocolat Tobler	33.50	6 boîtes de chocolat Droste	13.50	1 bicyclette 10 vitesses pour homme	159.99
1 pipe Peterson	35.00	1 boîte de chocolat de qualité	12.99	1 ensemble-stylo Cross	79.99
1 boîte de cigares Bances de Cuba	34.26	6 boîtes de tortues de chocolat	9.98	1 ens. de 3 valises Holiday	Spécial 39.99
1 scie électrique Duramark hH5521-7½"	69.99	2 boîtes de chocolat Dairy Milk	10.98	1 1 ens. de 3 valises Holiday	Spécial 39.99
1 perceuse Duramark h5631 ⅜"	74.99	2 boîtes de chocolat Black Magic	9.98	1 ens. étui à cigarettes et briquet Colibri	74.99
1 taille-gazon Duramark h800	59.99	1 séchoir style pistolet Clairol	27.00	1 boîte de cigares Bances de Cuba	58.00
2 ens. briquets de table	29.99	1 rasoir électrique Braun	59.95	1 pipe Calabash	69.95
1 pipe Brigham	33.75	36 rouleaux de papier hygiénique	24.99	1 boîte de chocolat Tobler	35.95
1 pipe Brigham	27.95	1 pot de sirop d'érable du Québec	17.95	1 briquet pour dame	39.95
1 pipe Brigham	22.50	1 panier de bonbons Laura Secord	40.00	1 briquet pour homme	39.95
1 boîte de chocolat Tobler	16.99	1 caméra Canon AE1	319.95		

Aucun achat nécessaire. Simpsons a payé les droits exigibles quant à ce concours en vertu de la «Loi sur les loteries, les courses et les concours publicitaires». Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la «Régie des loteries et courses du Québec».

Simpsons MD